

ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Diffusion, détournement, déplacement, mais pas de perturbation

Les marchés des drogues de synthèse vus à travers l'exemple du tramadol en Afrique de l'Ouest

Lucia Bird, Mouhamadou Kane, Jason Eligh et Lyes Tagziria



Résumé

À travers l'Afrique, la GI-TOC a mis en évidence la prolifération des drogues de synthèse, la transformation des marchés de la drogue qui en résulte et l'escalade des dommages liés à la drogue. La nature des marchés de drogues de synthèse - avec leurs faibles barrières à l'entrée et leurs chaînes d'approvisionnement flexibles - les rend attrayants pour les acteurs criminels et difficiles à combattre. La réponse en Afrique est en outre entravée par le manque de données concernant la portée et l'ampleur du marché des drogues de synthèse. Le présent rapport explore la manière dont les marchés criminels réagissent aux politiques et aux programmes visant à les perturber. Le tramadol est utilisé comme grille de lecture pour examiner les cadres de réponse existants aux drogues de synthèse dans la région de la CEDEAO et plus largement.

Recommandations

- Les réponses du côté de l'offre devraient cibler les sites proches du point de production de la drogue de synthèse.
- Il est essentiel d'harmoniser la réglementation et son application aux drogues de synthèse dans les différentes juridictions.
- Les décideurs politiques doivent tenir compte de la demande, en particulier du rôle du tramadol en tant qu'analgésique, dans la formulation des réponses.
- Les réponses aux drogues de synthèse en Afrique sont loin d'être à la hauteur : la prolifération des substances pose un défi important en matière d'identification et d'interdiction.
- On ne saurait voir ce qu'on ne cherche pas : le besoin de données supplémentaires sur les marchés des drogues de synthèse en Afrique est urgent.



OCWAR-T

Crime organisé : réponse ouest-africaine au trafic

Acronymes et abréviations

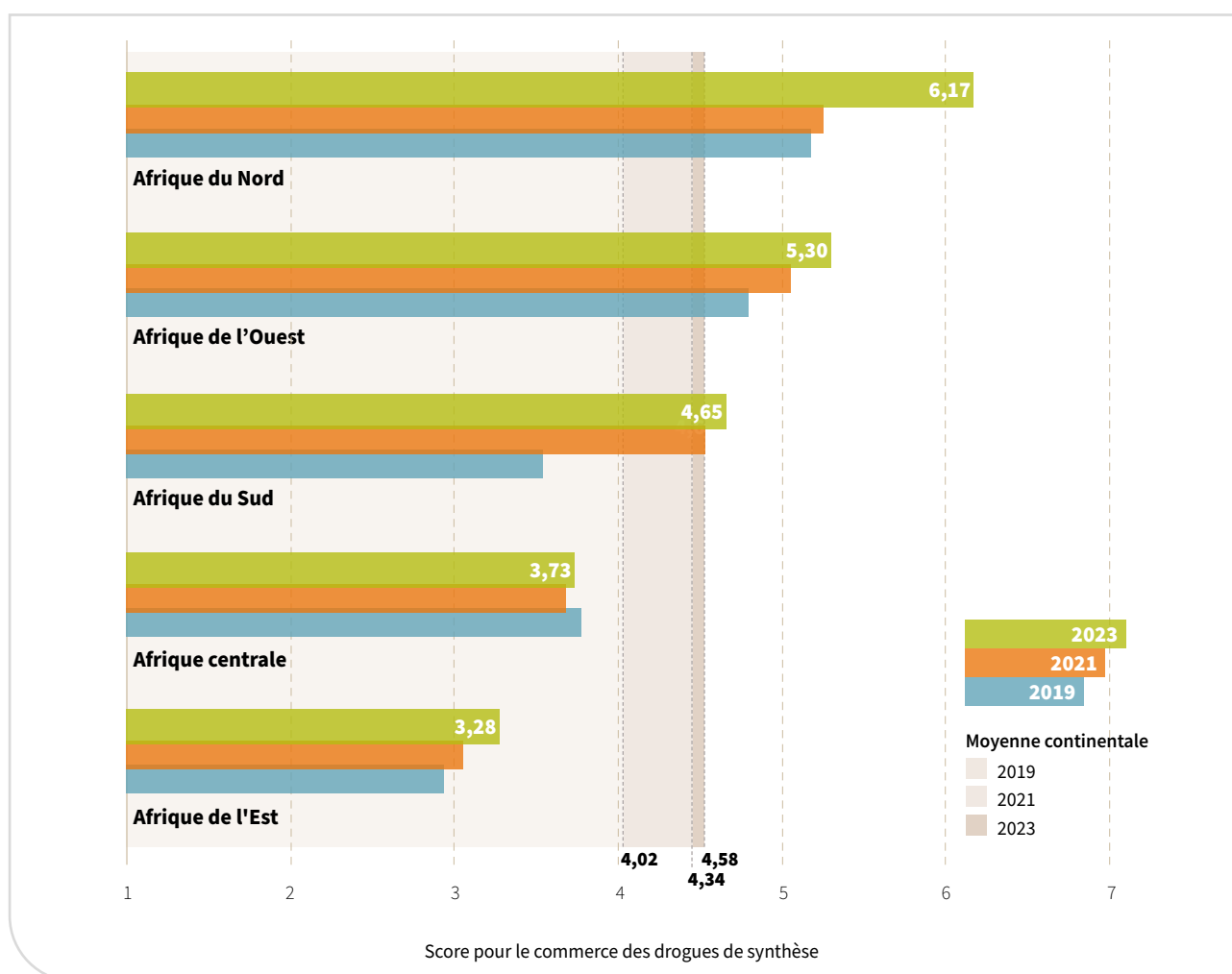
AIRCOP	Programme de communication aéroportuaire, ONUDC
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
GI-TOC	Global Initiative Against Transnational Organized Crime (Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale)
OICS	Organe international de contrôle des stupéfiants
NDLEA	Service national de répression des infractions liées à la drogue, Nigéria
NPS	Nouvelles substances psychoactives
OCRTIS	Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants, Niger
PWUD	Consommateurs de drogues
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
WENDU	Réseau ouest-africain d'épidémiologie sur la consommation de drogue
OMS	Organisation mondiale de la santé

Introduction

Les effets néfastes des marchés des drogues de synthèse sont connus depuis des dizaines d'années. En 1971, la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes a établi un protocole pour lutter contre les drogues, telles que les amphétamines, les barbituriques et les psychédéliques. Depuis lors, et en particulier depuis 2010, le nombre de drogues de synthèse et de leurs précurseurs s'est multiplié et a largement dépassé le cadre des substances réglementées à l'échelle internationale. Les nouvelles substances psychoactives (NPS) considérées comme présentant des risques pour la santé publique sont six fois plus nombreuses qu'en 2009. On en dénombrait 1 047 en 2020¹.

À travers l'Afrique, la GI-TOC a mis en évidence la prolifération des drogues de synthèse, des opioïdes de synthèse aux méthamphétamines et aux cannabinoïdes de synthèse, la transformation de plusieurs marchés de la drogue qui en résulte et l'escalade des dommages liés aux stupéfiants.

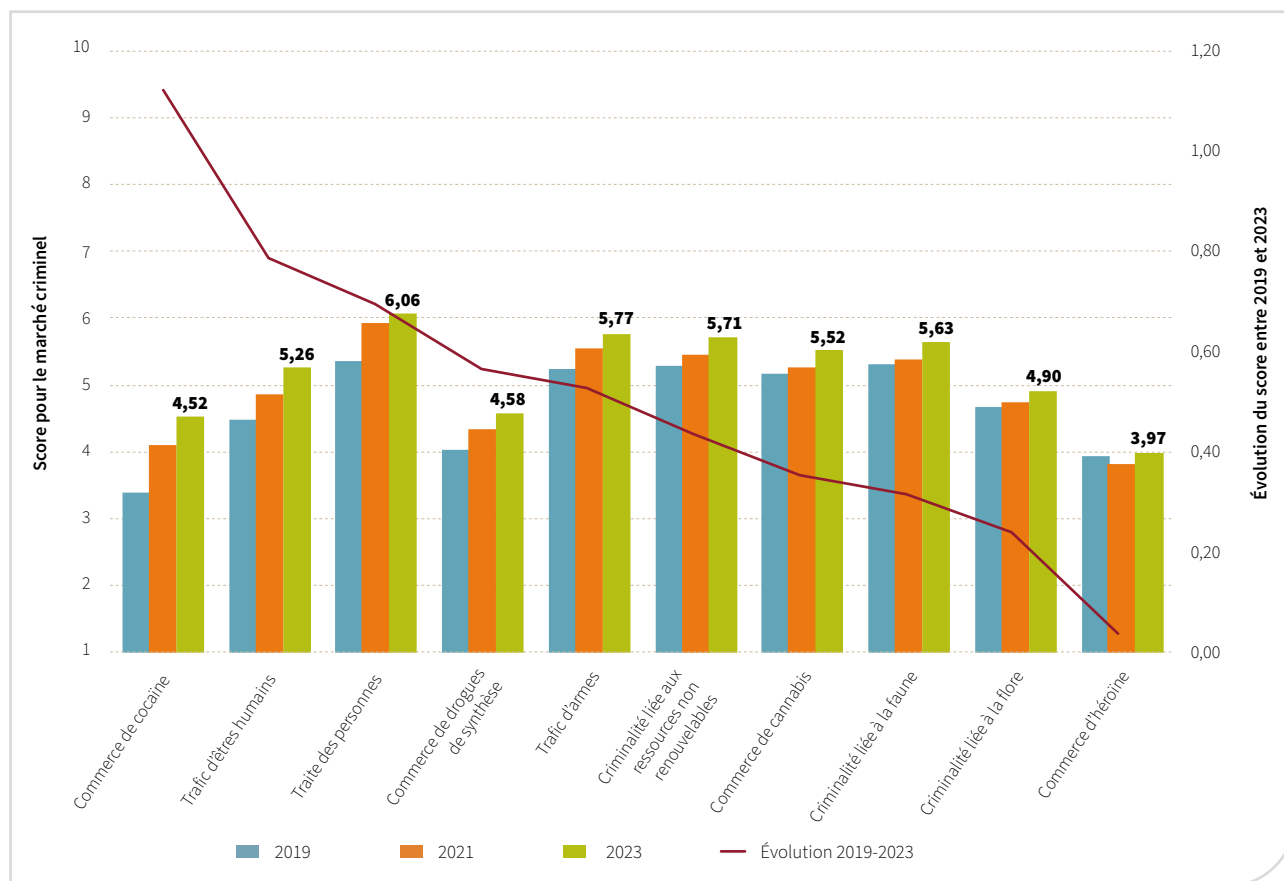
Graphique 1. Portée régionale des marchés des drogues de synthèse en Afrique, 2019-2023.



Source : GI-TOC, Indice mondial du crime organisé

Remarque : Comme pour les autres marchés des drogues illicites, l'indice prend en compte la production, la distribution et la vente de drogues de synthèse, y compris d'opioïdes de synthèse, tels que le tramadol, les stimulants de type amphétamine, les méthamphétamines et le fentanyl, ainsi que tous les stupéfiants visés par les trois principales conventions internationales relatives à la lutte contre les drogues². La consommation de ces drogues n'est pas en soi une forme de criminalité organisée, mais l'indice prend en compte leur consommation pour déterminer la portée du marché des drogues illicites. La catégorie des « produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés », telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé, a été exclue.

Graphique 2. Évolution de la prévalence des marchés criminels en Afrique de l’Ouest, 2019-2023.



Source : GI-TOC, Indice mondial du crime organisé

L'indice du crime organisé 2023, qui évalue tous les deux ans les marchés criminels et la résilience des États, souligne que le commerce de drogues de synthèse en Afrique de l’Ouest est plus élevé (5,30) que la moyenne mondiale (4,95), et qu’il est le deuxième plus élevé en Afrique, après l’Afrique du Nord (6,17)³. En outre, et c’est peut-être encore plus préoccupant, l’indice montre que ce marché est l’un de ceux qui connaissent la croissance la plus rapide en Afrique de l’Ouest (qui est passée de 5,07 en 2021 à 5,30 en 2023) et sur le continent africain en général (de 4,34 en 2021 à 4,58 en 2023). Seuls le commerce de la cocaïne, la traite des personnes et le trafic illégal d’êtres humains ont vu leur prévalence augmenter davantage que le commerce des drogues de synthèse depuis 2019⁴.

En Afrique de l’Ouest, le tramadol, un opioïde pharmaceutique, est aujourd’hui la drogue de synthèse la plus consommée et celle qui fait l’objet du trafic le plus intense. Entre 2013 et 2018, c’est dans cette région que les saisies de tramadol ont été les plus importantes⁵. En 2017, 77 % des saisies mondiales de tramadol ont eu lieu en Afrique de l’Ouest⁶. C’est une tendance constante. Entre 2016 et 2020, la moitié du volume mondial des opioïdes pharmaceutiques a été saisie en Afrique, en grande partie en raison de l’usage non médical du tramadol⁷.

Bien qu’il n’existe pas de données quantitatives fiables sur la consommation de drogues en Afrique de l’Ouest, des entretiens avec des consommateurs de drogue (PWUD) et des professionnels de l’application de la loi, de la société civile et de la santé en Afrique de l’Ouest soulignent la prévalence de la consommation de tramadol, nombre d’entre eux faisant état d’augmentations de son usage sur les marchés de détail dans leur pays⁸. Selon le Réseau ouest-africain d’épidémiologie sur la consommation de drogue (WENDU), huit pays d’Afrique de l’Ouest ont signalé que le tramadol était le médicament pris par les personnes en quête de traitement pour des troubles liés à la drogue le plus inquiétant au cours de la période 2020-2022 - contre deux pays (le Bénin et le Togo) au cours de la période 2020-2021⁹. (Il est essentiel de savoir que si l’usage non médical du tramadol,

objet du présent rapport, est une tendance préoccupante, cette substance joue un rôle important dans le traitement de la douleur en chirurgie et dans d'autres contextes médicaux en Afrique de l'Ouest et dans le monde, et que l'accès à des ressources pour soulager la douleur en Afrique de l'Ouest reste un problème de taille).

Le tramadol n'est pourtant que la face la plus visible du problème des drogues de synthèse en Afrique de l'Ouest. De par leur nature (faibles barrières à l'entrée et chaînes d'approvisionnement flexibles), les marchés des drogues de synthèse exercent un fort pouvoir d'attraction sur les acteurs criminels et sont également extrêmement difficiles à combattre efficacement. En Afrique, la lutte contre ces drogues est de surcroît entravée par un manque de données étayées sur la portée et l'ampleur du marché des drogues de synthèse, qui conduit à sous-estimer de manière constante sa présence et son impact.

La fin des années 2010 a été déterminante dans la réponse apportée aux marchés du tramadol en Afrique de l'Ouest et, par conséquent, à l'évolution du marché criminel. À partir de 2016, les agents des forces de l'ordre se sont de plus en plus centrés sur le tramadol dans une grande partie de la région, tandis que l'année 2018 a été marquée par l'adoption, en Inde, alors principal pays producteur de ce médicament, d'une réforme réglementaire qui régit son exportation.

Le présent rapport explore la manière dont les marchés criminels réagissent aux politiques et aux programmes visant à les perturber, en particulier les marchés des drogues de synthèse, en suivant cinq réactions distinctes du marché du tramadol depuis 2018¹⁰. Le rapport se concentre sur les marchés du tramadol au Niger, au Bénin et au Togo, tout en s'appuyant sur des tendances plus générales dans la région de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ces évolutions du marché s'inscrivent dans une analyse plus large des tendances et de la dynamique du marché des drogues de synthèse. À travers l'exemple du tramadol, ce sont les cadres de réponse existants au problème des drogues de synthèse dans la région de la CEDEAO et au-delà que nous examinerons.

Méthodologie

Le présent rapport s'appuie sur un large éventail de données primaires et secondaires. La principale source de données est le travail sur le terrain effectué entre février et mars 2023 au Bénin, au Togo et au Niger. Ces trois pays ont été sélectionnés en raison du rôle central qu'ils jouent sur le marché régional du tramadol. Avant 2018, le Bénin et le Togo étaient d'importants points d'importation illicite de tramadol tandis que le Niger représentait un pays majeur de transit intrarégional de tramadol à destination du marché intérieur, ainsi que de trafic en direction de la Libye et du Mali¹¹. Au nombre des critères de sélection des lieux d'enquête sur le terrain figuraient l'importance perçue du lieu pour les marchés régionaux du tramadol, son rôle dans le réseau régional de commerce illicite, la force du réseau local issu de la société civile susceptible de soutenir le travail sur le terrain, ainsi que des considérations relatives à la sécurité des personnes et à l'accessibilité au travail sur le terrain.

Au Bénin, des entretiens semi-directifs ont été menés à Cotonou, plus grande ville du pays et capitale administrative de facto. Au Togo, des entretiens ont été réalisés à Lomé, capitale du pays, et à Cinkassé, ville située à la frontière avec le Ghana et le Burkina Faso et principal point de transit de toute une série de produits illicites entrant et sortant du Togo¹². Au Niger, les entretiens ont eu lieu dans la capitale, Niamey, et dans la ville d'Agadez, point de transit pour de nombreuses économies illicites et centre de consommation de drogue de plus en plus important¹³.

Deux groupes de discussion ont en outre été organisés avec des utilisateurs de tramadol au Togo et au Bénin. Parmi les participants figuraient des conducteurs de motos-taxis, appelés Djemidjan, à Lomé, et des garagistes de Cotonou. Les membres de ces deux professions sont considérés comme comptant parmi les plus grands consommateurs non médicaux de tramadol. D'autres entretiens ont été menés avec une série d'autres acteurs du marché des stupéfiants : consommateurs de tramadol, trafiquants, transporteurs

et revendeurs, médecins et pharmaciens, policiers, douaniers et agents d'autres autorités chargées de la sécurité nationale, membres de la société civile et décideurs politiques. Des données ont également été collectées à distance par le biais d'entretiens avec des experts nationaux, régionaux et internationaux. Au Niger, près de 50 autres entretiens ont été menés.

Les sources secondaires de données et de conclusions proviennent de programmes de recherche plus larges de la GI-TOC sur les marchés africains de la drogue, en particulier de travaux récents sur les marchés des drogues de synthèse qui se sont appuyés sur les données du marché de détail pour explorer les chaînes d'approvisionnement, la distribution et la dynamique de la consommation et ont identifié les tendances ultérieures du trafic régional de drogue. Parmi les autres ensembles de données utiles figurent ceux de l'initiative de cartographie des plaques tournantes illicites de l'Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest de la GI-TOC¹⁴ et de l'indice du crime organisé¹⁵.

Enfin, nous nous sommes appuyés sur les données et les études de cas disponibles dans la littérature générale, et notamment sur des études portant sur le comportement économique des marchés des drogues de synthèse et sur la manière dont ces marchés ont réagi aux chocs dans le temps et dans l'espace. Ces ressources permettent de situer les marchés du tramadol en Afrique de l'Ouest dans un contexte mondial plus large, ce qui renforce l'interprétation de l'étude des dynamiques de marché observées au Bénin, au Niger et au Togo et la façon dont le travail actuel sur le tramadol reflète et consolide les leçons tirées de la mise en œuvre des cadres de réponse, qu'à ce jour la communauté mondiale n'a toujours pas acceptés.

Cette étude a été coordonnée dans le cadre du volet 4 du projet *Organized Crime: West African Response to Trafficking*. Le sujet a été approuvé par la CEDEAO avant le début de l'étude. Il a été coordonné en partenariat avec trois membres du *West African Research Network on Organised Crime*, qui a été lancé en mars 2022 et comprend des organisations de la société civile ouest-africaine, des instituts de recherche et de politique appliquée et d'autres réseaux qui se concentrent sur le crime organisé dans la région. Parmi les partenaires locaux figurent l'Association Nigérienne de Lutte Contre la Drogue et l'Immigration Illicite au Niger, l'Association des Volontaires pour le Secours et l'Assistance Humanitaire au Bénin, et l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement au Togo. Ces trois organisations ont contribué à la conception de l'étude et ont dirigé la collecte des données dans le pays avec le soutien du personnel de la GI-TOC, tant sur le terrain que dans le cadre du programme et de l'analyse des données.

L'attrait des drogues de synthèse : analyse du marché criminel des drogues de synthèse

De par leur nature, les marchés des drogues de synthèse exercent un fort pouvoir d'attraction sur les acteurs criminels (faibles barrières à l'entrée).

Contrairement aux marchés plus traditionnels des drogues à base de plantes, les marchés des drogues de synthèse ne nécessitent pas de relations transnationales établies, de logistique complexe et coûteuse, ni de capital de départ important.

De nombreuses drogues de synthèse composites et leurs précurseurs chimiques peuvent être achetés sur Internet (à la fois sur le dark net et le surface web) et importés en petites quantités par voie aérienne, terrestre ou maritime. Avec la pénétration d'Internet en Afrique¹⁶ et l'accès accru aux marchés virtuels, il est plus facile de se procurer des produits de synthèse locaux¹⁷.

Les marges bénéficiaires sont également attrayantes. Les précurseurs sont en effet largement disponibles et très bon marché, et de petites quantités permettent souvent de produire d'importants volumes de drogues de synthèse au détail¹⁸.

De plus, compte tenu de la prolifération des précurseurs et du coût généralement bas de la production et de l'importation, les acteurs criminels n'ont pas besoin de beaucoup de capital financier pour faire leur entrée sur de nombreux marchés des drogues de synthèse. Ce sont là autant de caractéristiques d'un marché criminel « relais » : les nouveaux arrivants peuvent les utiliser pour se constituer un capital avant de pénétrer d'autres marchés (licites ou illicites) à plus forte intensité capitalistique¹⁹.

Compte tenu de la facilité avec laquelle de nouveaux acteurs peuvent entrer sur le marché, du faible prix de nombreuses drogues de synthèse (souvent inférieur à celui des substances végétales traditionnelles) et de la capacité des fabricants à augmenter rapidement la production pour répondre à la demande, les nouveaux produits de synthèse ont conquis très rapidement une part importante du marché de la vente au détail de drogues, ce qui a eu un impact dévastateur. Les cas des méthamphétamines en Afrique du Sud²⁰ et des cannabinoïdes de synthèse à Mayotte et à Maurice²¹ illustrent ces tendances.

Tramadol : évolution de la politique et de la réponse : Inde et Afrique de l'Ouest

Si le tramadol existe depuis les années 1970, son entrée physique sur le marché informel de la drogue en Afrique de l'Ouest ne fait l'objet d'un suivi que depuis le milieu des années 2000²². La fin des années 2010 a été marquée par une forte augmentation des importations de tramadol en Afrique subsaharienne, ainsi que par une croissance proportionnelle de la consommation. Dans plusieurs pays de la CEDEAO, cette situation a donné lieu à des efforts accrus de la part des gouvernements pour perturber l'approvisionnement en tramadol des marchés illicites d'Afrique de l'Ouest.

Dans cette étude, nous nous concentrons sur deux évolutions significatives de ces réponses. Tout d'abord, la réforme de 2018 des règles d'exportation du tramadol en Inde, pays producteur de produits pharmaceutiques qui était jusqu'alors à l'origine d'une grande partie de l'approvisionnement en tramadol de l'Afrique de l'Ouest. Ensuite, un effort accru en matière d'application de la loi. Nous nous focaliserons ici sur les études de cas du Niger, du Togo et du Bénin.

Réforme réglementaire en Inde

La Chine et l'Inde étaient deux des trois principaux points d'origine des produits pharmaceutiques importés dans les pays de la CEDEAO en 2021²³. La Chine est le premier fabricant mondial de produits pharmaceutiques en volume (environ 25 % de la production mondiale)²⁴ et l'Inde est le deuxième²⁵. Les Nations Unies ont noté que l'ampleur et l'expansion rapide de la production pharmaceutique industrielle, en particulier dans les pays qui sont des producteurs à grande échelle, posent des problèmes en termes de réglementation efficace des substances illicites²⁶.

Dans son rapport 2021 sur le tramadol, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) note que « les données disponibles montrent que la majeure partie du tramadol saisi en Afrique de l'Ouest jusqu'en 2018 provenait d'Inde et, dans une bien moindre mesure, de Chine »²⁷. La Food and Drug Authority du Ghana a indiqué qu'au moins 87 % du tramadol saisi dans ce pays en 2017 provenait de l'Inde²⁸.

Les données officielles sur les exportations de tramadol de l'Inde vers les pays d'Afrique de l'Ouest²⁹ montrent que plus de 70 % des expéditions déclarées de tramadol entre 2013 et 2018 avaient un dosage qui dépassait les seuils médicaux approuvés³⁰. À la fin des années 2010, les hommes politiques indiens se sont montrés de plus en plus préoccupés par la mauvaise utilisation du tramadol en provenance d'Inde et par les détournements signalés et ont fait pression pour que la réglementation nationale soit réformée³¹. En mai 2018, le tramadol a été ajouté à la liste des substances réglementées par le gouvernement indien en vertu de la loi de 1985 sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Narcotic Drugs and Psychotropic Substances Act)³².

Ce nouveau règlement a considérablement restreint les exportations de tramadol en provenance de l'Inde en exigeant des pays importateurs, où le médicament était réglementé à l'échelle nationale, qu'ils fournissent une autorisation d'importation à l'entreprise exportatrice en Inde. Ainsi, les expéditions de tramadol non accompagnées de l'autorisation requise, y compris le tramadol dépassant les doses autorisées, sont depuis lors illégales. La loi a également accordé des pouvoirs accrus aux services de l'ordre, leur permettant de pénétrer dans les laboratoires de production de tramadol et de poursuivre les fabricants de tramadol non agréés³³.

Dans le sillage immédiat de cette réforme réglementaire, les autorités indiennes ont bloqué un certain nombre de cargaisons de tramadol destinées à des pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Bénin et le Nigéria³⁴. Certains pays de la région, dont le Ghana et le Nigéria, ont connu une baisse rapide des saisies de tramadol³⁵, mais cette tendance n'est pas uniforme en Afrique de l'Ouest. Par exemple, les données officielles sur les saisies au Niger ont montré des fluctuations annuelles plus importantes des saisies de tramadol après la réforme réglementaire de l'Inde³⁶.

Les gouvernements d'Afrique de l'Ouest intensifient la répression

À partir de la fin des années 2010, les gouvernements du Bénin, du Togo et du Niger ont adopté une position de plus en plus ferme à l'égard de l'usage non médical et du commerce illicite du tramadol, bien qu'à des degrés divers. Les consommateurs de drogue et les défenseurs de la société civile dans ces trois pays ont également fait état d'une recrudescence des efforts déployés en matière d'application de la loi.

Le Bénin a longtemps mené des initiatives contre le trafic de produits pharmaceutiques, avec notamment l'Appel de Cotonou contre les faux médicaments en 2009³⁷. L'élection du Président Patrice Talon en 2016 a toutefois marqué une forte escalade dans la lutte contre les marchés du tramadol, avec une augmentation des opérations d'interdiction, des saisies et des mesures de sensibilisation du public par les forces de l'ordre³⁸.

Le 24 février 2017, le Président Talon a déployé à l'échelle nationale l'opération Pangea 9, vaste programme mené par Interpol depuis 2008, qui vise à sensibiliser aux effets néfastes des faux médicaments et à poursuivre les trafiquants et autres personnes impliquées. L'intensification de la répression s'est notamment traduite par des descentes de police répétées, notamment au marché de Dantokpa, l'un des plus grands marchés de Cotonou et plaque tournante connue pour la vente de produits pharmaceutiques illicites. Lors d'un seul et même raid mené en mars 2017, 84 tonnes de produits pharmaceutiques ont été saisies et 109 personnes ont été arrêtées³⁹. Plus récemment, un raid effectué en 2021 aurait abouti à l'arrestation de 99 personnes⁴⁰. Ces opérations sont généralement menées par l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et Précurseurs et par l'Agence Béninoise de la Régulation Pharmaceutique.

La création de la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme en 2018 a joué un rôle majeur de dissuasion des pratiques de corruption au port principal, dans d'autres infrastructures de transport et aux points d'entrée officiels⁴¹. Les saisies de tramadol dans le port de Cotonou ont sensiblement diminué par rapport à 2019⁴². Comme indiqué ci-dessus, l'interprétation des données relatives aux saisies en tant qu'indicateur du volume du trafic est une entreprise délicate. Une diminution du volume des saisies d'une substance particulière dans le port n'est pas, en soi, une preuve concluante d'une diminution du volume du flux, même si les représentants du gouvernement ont à plusieurs reprises fait une corrélation en ce sens.

Le Niger a inscrit le tramadol sur sa liste en 2013⁴³. La multiplication des descentes de police et des opérations dans les villes de Niamey, Agadez et Maradi aurait conduit au démantèlement de trafics de tramadol, ainsi qu'à la fermeture de nombreux magasins en périphérie de ces villes⁴⁴.

Le Togo a adopté sa réforme réglementaire en 2015, dans le but d'améliorer la réponse nationale au marché illicite des produits pharmaceutiques en particulier, et au marché national des drogues illicites de manière plus générale⁴⁵. À peu près au même moment, le Togo a mis en place des structures de sécurité et de contrôle supplémentaires à ses points d'entrée internationaux, notamment au port maritime autonome de Lomé et à l'aéroport international⁴⁶. Les organisations locales issues de la société civile considèrent toutefois l'année

2021 comme le véritable tournant. C'est en effet l'année où les raids se sont intensifiés et où les forces de l'ordre ont commencé à mener « une guerre contre les vendeurs »⁴⁷.

Suivi de l'évolution de la dynamique du marché criminel

Les mesures prises par les États pour lutter contre l'offre semblent avoir contribué à cinq grandes tendances perceptibles sur les marchés ouest-africains du tramadol à usage non médical, que l'on peut classer en impacts de premier et de second ordre. Les premières sont, de par leur nature, légèrement plus simples à vérifier et sont davantage étayées.

Depuis 2018, les marchés illicites du tramadol :

- (dans les pays concernés) sont devenus moins visibles et opèrent plus clandestinement ;
- (dans les pays concernés) ont vu les prix de détail augmenter ;
- (dans certains pays d'Afrique de l'Ouest) sont de plus en plus souvent approvisionnés en tramadol (licite ou illicite) fabriqué et expédié depuis le Pakistan.

Les impacts de second ordre découlent de ces trois éléments. Étant donné que tous deux reposent sur des analyses, ils peuvent être imputables à des changements dans les méthodes d'analyse plutôt qu'à des changements importants sur le marché lui-même. Les tendances en matière d'établissement de rapports étant néanmoins similaires dans les pays étudiés et dans d'autres pays de la CEDEAO, nous faisons ces évaluations avec un certain degré de confiance :

- une gamme de drogues de synthèse dont la composition chimique est similaire à celle du tramadol (par exemple, le tafrodol) est entrée sur le marché de la consommation en Afrique de l'Ouest depuis 2018 ;
- le tramadol a, dans certains cas, été remplacé ou complété par des médicaments de synthèse présentant avec lui une ressemblance chimique limitée. Ce phénomène est interprété comme faisant partie intégrante d'une tendance à l'émergence de nouveaux médicaments de synthèse en remplacement d'autres médicaments (de synthèse ou à base de plantes) devenus plus chers ou plus rares, ou les deux à la fois.

Nous étudions chacun d'entre eux tour à tour, en inscrivant cette analyse dans le contexte plus large du suivi du comportement des marchés criminels (en particulier des marchés des drogues de synthèse) en réaction aux interventions visant à lutter contre l'offre.

Impacts de premier ordre

Le marché devient moins visible

Les parties prenantes interrogées dans le cadre de cette étude (notamment les consommateurs de drogue, la société civile et les services de l'ordre) s'accordent à dire que les marchés illicites du tramadol dans les trois pays sont devenus plus souterrains et plus clandestins.

Au Togo, un représentant de la société civile a signalé que les vendeurs de tramadol exigeaient désormais un mot de passe de la part de leurs clients pour les protéger d'une arrestation⁴⁸. La visibilité du commerce du tramadol dans les espaces publics où il était auparavant très apparent, notamment dans les stations de transport public, aurait considérablement diminué⁴⁹.

À la suite du renforcement de la répression au Niger, un vendeur de tramadol a signalé l'absence d'activités visibles de vente au détail de tramadol dans des lieux où ce médicament était auparavant facilement et ouvertement disponible : « Dans la ville d'Agadez, il y a un marché appelé Hilin Sarki et un autre appelé Rotchi. Il y a aussi la gare routière de Tacha [...]. Aujourd'hui, il n'y a plus de revendeurs »⁵⁰.

Certains trafiquants de tramadol ont fait état d'un recours accru à la corruption, caractéristique extrêmement courante des marchés de détail de la drogue. Plusieurs revendeurs, qu'il s'agisse de petits vendeurs ou

de grossistes plus importants, ont déclaré avoir versé des pots-de-vin aux forces de l'ordre à Agadez⁵¹. Un vendeur d'Agadez, qui a déclaré que ses activités n'étaient pas affectées par une augmentation de l'activité de répression, a payé entre 30 000 et 50 000 FCFA (entre 46 et 76 €) par mois en pots-de-vin aux fonctionnaires du gouvernement en 2023⁵². Un autre vendeur a expliqué que les rotations des fonctionnaires en poste à Agadez se traduisaient parfois par des augmentations temporaires des opérations de lutte contre le trafic de tramadol et des arrestations lorsque les nouveaux agents n'étaient pas familiarisés avec les accords existants⁵³.

Comme c'est le cas pour de nombreuses interventions fondées sur le renforcement de l'application de la loi, les arrestations, les descentes et les opérations de police généralisées impactent avant tout les éléments les plus visibles du marché. Cela signifie que des préjudices s'accumulent de manière disproportionnée au plus bas de la hiérarchie du marché criminel : les acteurs de bas échelon et les consommateurs de drogue. Selon un vendeur d'Agadez, « [la police] fait des descentes, mais elle n'arrête que les petits consommateurs pour les envoyer en prison »⁵⁴.

Ces réactions du marché (augmentation de la répression qui pousse les marchés illicites à la clandestinité et recours accru à la corruption) ont été observées sur d'autres marchés illicites, notamment les marchés du trafic d'êtres humains au Niger depuis la criminalisation et l'intensification de la répression à compter de 2015 (à noter que ce phénomène a diminué à la suite du coup d'État de juillet 2023)⁵⁵. Quand ils deviennent moins visibles, les marchés criminels peuvent également devenir plus nuisibles, à la fois pour les clients du marché criminel (consommateurs de drogue ou clients des passeurs de migrants) et pour la gouvernance, car la corruption peut s'y enraciner davantage.

Les conséquences pernicieuses des mesures de répression contre l'offre de substances criminalisées sont bien documentées, en termes notamment d'exacerbation des atteintes à la santé des consommateurs de drogue⁵⁶, de violence communautaire⁵⁷ et d'instabilité sociale⁵⁸. En Afrique, ces questions ont été soulevées à maintes reprises, car les services de répression s'efforcent de mettre en place des mesures de réduction de l'offre alors que de nouvelles substances illicites continuent d'apparaître, que les marchés traditionnels de transit de la drogue se transforment en marchés de consommation, que les groupes criminels nationaux se développent et considèrent le trafic de drogue comme une entreprise économique, et que les flux financiers illicites provenant de ces marchés affaiblissent la capacité de résistance des institutions nationales de gouvernance⁵⁹.

Augmentation des prix de détail du tramadol

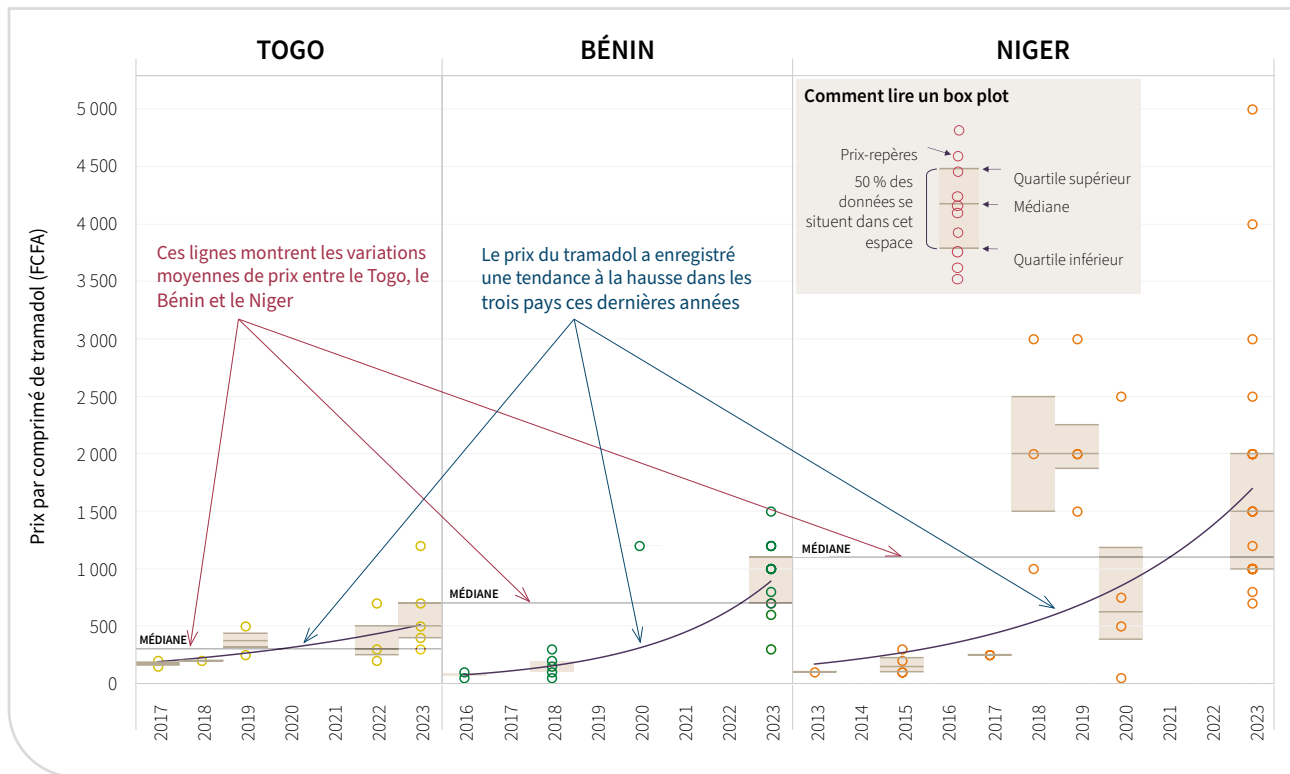
Une tendance à la hausse des prix est perceptible depuis 2017 dans les trois pays concernés. Cette évolution témoigne des augmentations de prix observées dans plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest au cours de la même période⁶⁰.

À Agadez, le prix d'une gélule de 225 milligrammes est passé de 100-200 FCFA (0,15-0,30 €) en 2010 à environ 500 FCFA (0,75 €) en 2018-2019 et 1 000-2 500 FCFA (1,52-3,81 €) en 2023⁶¹.

Comme le montre la figure 3, les prix varient en fonction de la localisation⁶², de la qualité et de la force du tramadol⁶³. Ils fluctuent également au cours d'une année donnée et traduisent les variations de l'offre. Un revendeur de tramadol à Agadez a expliqué :

Lorsqu'une cinquantaine de boîtes entrent dans le circuit, le tramadol est disponible en grandes quantités. À cette époque, le prix baisse, et lorsque le tramadol commence à se faire rare, le prix augmente [à nouveau]. Et cela dépend du vendeur : il y en a qui les gardent longtemps pour les vendre cher, et il y en a qui ne sont pas avides ; du moment qu'ils gagnent un peu d'argent, c'est bon pour eux, ils se débarrassent rapidement de la marchandise⁶⁴.

Graphique 3 : Prix du tramadol au Togo, au Bénin et au Niger.



Source : Travail sur le terrain au Togo, au Bénin et au Niger, et prix cités dans la littérature grise existante

Remarque : Les prix varient considérablement en fonction du dosage, mais les consommateurs (et les vendeurs, dans une moindre mesure) sont souvent incapables de déterminer les prix pour des dosages spécifiques. En tant que tel, ce graphique inclut tous les points de données, que le dosage ait été précisé ou non.

La figure 3 montre une nette tendance à la hausse des prix du tramadol depuis 2017. Bien qu'il soit difficile d'établir un lien de causalité, la plupart des personnes interrogées ont attribué la hausse globale des prix à l'intensification des mesures de répression contre le commerce illicite. Les consommateurs de drogue et les revendeurs ont également fait état de hausses de prix à court terme en réponse à des pics particuliers de l'activité des services de l'ordre⁶⁵. Une augmentation du prix de détail du médicament à la suite d'interventions visant à lutter contre l'offre serait également cohérente avec la littérature⁶⁶.

Des études existantes sur les prix du tramadol en Afrique de l'Ouest ont également mis en évidence une augmentation des prix entre 2018 et début 2019 (avant et après la modification des règles d'exportation) en Côte d'Ivoire et au Bénin, entre autres pays⁶⁷.

Aperçu de la situation : dynamique du tramadol au Niger

Fort de sa position stratégique de porte d'entrée entre l'Afrique subsaharienne et le Maghreb, le Niger, pays enclavé, est un acteur majeur du trafic de tramadol en Afrique de l'Ouest, à la fois en tant que destination et point de transit.

La capitale, Niamey, est l'une des principales destinations du trafic de tramadol en provenance des pays côtiers. Depuis le Bénin, par exemple, le tramadol est acheminé via la ville de Malanville, dans le nord-est du pays, qui est une zone de transit et d'approvisionnement majeure en produits illicites, dont le tramadol⁶⁸. Les deux plaques tournantes sont bien reliées par les principaux réseaux routiers, les trafiquants empruntant

parfois le fleuve Niger pendant une partie du trajet. Lorsque les cargaisons de tramadol arrivent à Niamey, une part importante est stockée au Grand Marché de Niamey, principal marché de la ville, qui a fait l'objet de descentes répétées des forces de l'ordre⁶⁹. Une grande partie du tramadol stocké dans les entrepôts et les marchés de la capitale est destinée à la consommation locale, mais une partie est destinée à la Libye⁷⁰.

Dans le sud, deux des plus grandes villes du Niger, Maradi et Zinder, sont d'importants centres de redistribution du tramadol importé du Nigéria⁷¹. Largement importé par les ports et aéroports du sud du Nigéria, en particulier Lagos, ce tramadol est acheminé vers le nord jusqu'à Agadez, souvent via Maradi et Zinder. De là, une partie est acheminée vers la Libye. Cette dernière étape est en grande partie prise en charge par des Libyens de l'ethnie Toubou, mais aussi par des locaux qui font office de chauffeurs⁷².

Certains anciens passeurs de migrants se sont tournés vers le trafic de tramadol à la suite de la criminalisation du trafic d'êtres humains au Niger en 2015 et de l'intensification des mesures de répression qui s'en est suivie⁷³. (La loi a notamment été abrogée en novembre 2023, et son application a considérablement diminué). Empruntant les mêmes itinéraires que ceux utilisés pour le trafic de migrants et d'opioïdes, certains passeurs ont transporté des migrants et du tramadol entre le Niger et la Libye en même temps⁷⁴.

Des sources sécuritaires au Niger ont également indiqué que, suite à l'application de la loi contre le trafic de migrants, les anciens itinéraires sont abandonnés au profit de nouveaux⁷⁵. De moins en moins de contrebandiers passent par Agadez, qui était la route traditionnelle (une tendance qui pourrait s'inverser à la suite de l'abrogation, en novembre 2023, de la loi n° 2015-36 criminalisant le trafic d'êtres humains au Niger). Depuis 2022, une nouvelle route du tramadol part de Maradi, transite par Tahoua au nord et retourne directement en Libye. Une deuxième route, qui a pris de l'importance, part de Maradi ou de Zinder et passe par le département de Dakoro en direction de l'Algérie.

Les frontières du Niger avec le Bénin et le Nigéria sont fermées depuis le coup d'État de juillet 2023. Aucun véhicule n'a donc pu traverser le pont de Malanville. En conséquence, la contrebande sur le fleuve à travers des pirogues (trafic d'êtres humains et de marchandises) a augmenté. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer l'impact de la fermeture des frontières sur le trafic de tramadol et d'autres drogues⁷⁶.

Le Pakistan, un pays d'exportation de tramadol vers l'Afrique de l'Ouest de plus en plus important

Depuis 2020, les saisies de tramadol en provenance du Pakistan ont augmenté en Afrique de l'Ouest. Elles se sont concentrées au Nigéria, point d'entrée majeur du tramadol dans la région⁷⁷. En 2020, l'agence nationale nigériane de lutte contre la drogue (NDLEA) a publiquement désigné le Pakistan comme « nouvelle plaque tournante des trafiquants de drogue qui introduisent clandestinement du tramadol dans le pays », notant que l'Inde n'était plus le point d'origine du tramadol⁷⁸.

Si le tramadol est en grande partie importé par voie maritime, la plupart des saisies de tramadol en provenance du Pakistan signalées ont, au Nigéria, curieusement été effectuées dans des aéroports⁷⁹. Les saisies répétées opérées à l'aéroport international Murtala Muhammed de Lagos ont visé des vols en provenance de Karachi, dont les itinéraires passent généralement par Doha ou, dans une moindre mesure, par Istanbul. Cela suggère qu'il pourrait s'agir de l'un des principaux itinéraires empruntés par le trafic de stupéfiants⁸⁰.

D'autres aéroports régionaux ont été utilisés pour le trafic vers le Nigéria. En juillet 2021, 50 kilogrammes de tramadol en provenance du Pakistan ont été saisis par des agents du Programme de communication aéroportuaire du Togo (AIRCOP)⁸¹. La cargaison était destinée au Nigéria⁸². Lomé est également un important centre régional de transit aérien.

Sur les marchés criminels de la drogue, les points d'approvisionnement sont souvent déplacés lorsqu'un site de culture ou de production est perturbé. L'interdiction de l'opium par les Talibans en Afghanistan en 2000 et les pénuries d'héroïne qui en ont résulté à l'échelle mondiale en 2001 se sont par exemple traduites par une expansion de la culture au Myanmar⁸³, ceci malgré les complications liées à la délocalisation des drogues d'origine végétale, comme le pavot à opium, vers des climats plus appropriés et des espaces de culture plus vastes.

Il est beaucoup plus simple de délocaliser la fabrication des drogues de synthèse. Les chaînes d'approvisionnement en précurseurs sont facilement relocalisées et, dans un monde globalisé, le savoir-faire est de plus en plus mobile. Lorsque, sous la pression politique, la Chine s'est vu contrainte de restreindre les chaînes d'approvisionnement intérieures en fentanyl issues de sa production pharmaceutique industrielle, les entreprises associées aux drogues de synthèse se sont rapidement déplacées vers le Mexique, où les cartels ont dû faire face à une pression gouvernementale croissante visant à perturber les flux de cannabis et de méthamphétamine. Les précurseurs sont de plus en plus importés de Chine au Mexique. Des chimistes chinois (dont certains seraient liés au cartel de Zheng) se seraient donc rendus au Mexique pour partager des techniques de production⁸⁴. La délocalisation d'une partie de la fabrication de méthamphétamine du Mexique vers le Nigéria est un autre exemple de la flexibilité des chaînes d'approvisionnement en précurseurs et de la facilité du partage des connaissances⁸⁵.

Impacts de deuxième ordre

Une gamme croissante de substances apparentées au tramadol pénètre les marchés de consommation d'Afrique de l'Ouest

Le cadre réglementaire du tramadol a été discuté à plusieurs reprises par des organismes internationaux de lutte contre la drogue, tels que la Commission des stupéfiants, l'ONUDC et l'OMS. Contrairement à d'autres opioïdes analgésiques, comme la morphine, le tramadol ne relève pas du contrôle international exercé par l'Organe international de contrôle des stupéfiants, malgré les efforts déployés par certains États pour l'y inclure⁸⁶. Le comité d'experts de l'OMS sur la pharmacodépendance a en effet recommandé en 2018 que l'OMS *ne* réglemente *pas* le tramadol à l'échelle internationale, « afin d'éviter un impact négatif sur l'accès à ce médicament »⁸⁷. Malgré l'absence de contrôles internationaux normalisés, de nombreux pays ont mis en place leurs propres contrôles nationaux sur la production, l'importation, l'exportation, la distribution et l'utilisation du tramadol.

Au Bénin, au Niger, au Nigéria et au Togo, l'importation de tramadol est fortement réglementée. Un nombre limité d'importateurs sont autorisés à passer commande auprès d'un laboratoire agréé dans un pays producteur et à distribuer ensuite le médicament à des entreprises œuvrant dans le domaine de la santé publique, y compris des pharmacies publiques et privées. De plus, le tramadol n'est autorisé que jusqu'à un certain dosage⁸⁸.

Modifier la composition chimique des drogues de synthèse afin d'échapper à cette réglementation est une tactique courante des réseaux criminels. Des modifications mineures peuvent rendre les médicaments plus difficiles à identifier par des contrôles visuels et des tests chimiques. Les chimistes disposent d'une « marge de manœuvre presque infinie pour modifier la structure chimique »⁸⁹ des substances synthétiques, les réglementations qui régissent les chaînes d'approvisionnement de certains composés chimiques (comme le tramadol) étant rapidement contournées par de nouvelles compositions.

Les données relatives aux saisies et aux tests effectués dans les États d'Afrique de l'Ouest suggèrent que, depuis 2018, des opioïdes de synthèse similaires au tramadol, mais légèrement différents, ont fait leur entrée sur le marché de la vente au détail. Le plus important est sans doute le « tafrodol », un analgésique opioïde dont l'ingrédient actif est le tapentadol. Fort de propriétés et d'effets similaires, il semble être une imitation intentionnelle du tramadol. Le tafrodol comporte toutefois des risques importants pour la santé, car il associe le tapentadol au carisoprodol, un myorelaxant. La combinaison de ces deux substances peut entraîner de graves effets secondaires chez les consommateurs, y compris le coma et la mort⁹⁰.

Le tafrodol a été saisi dans les pays côtiers d’Afrique de l’Ouest et au Sahel⁹¹. Les responsables du port ghanéen de Tema ont observé une augmentation constante du nombre de cargaisons de tafrodol depuis 2020⁹². En 2021, du tafrodol indien à destination du Nigéria a été saisi dans le port de Lomé, au Togo⁹³. Les saisies de tafrodol effectuées par le NDLEA à Lagos en 2020, qui aurait également été exporté depuis l’Inde, font état d’une augmentation du même ordre⁹⁴.

En Côte d’Ivoire, une drogue appelée « Tramaking » ou « Royal », qui répond aux noms de rue « apple », « 225 » et « khadafi », a gagné en popularité au cours de l’année 2023. Le « Tramaking » serait également un mélange de carisoprodol et de tapentadol⁹⁵. Les personnes interrogées à Abidjan ont indiqué qu’elles préféraient le Tramaking au tramadol en raison de son prix moins élevé et de ses effets plus durables.

Au Nigéria, où l’on signale de plus en plus de saisies de tafrodol, les forces de l’ordre peuvent saisir du tafrodol, mais indiquent qu’ils ne peuvent actuellement pas engager de poursuites au titre des infractions associées. En effet, le tafrodol n’est pas encore une substance répertoriée sur une liste de produits réglementés, bien qu’il soit plus dangereux pour la santé que le tramadol original⁹⁶. Dans un contexte de préoccupations croissantes, les responsables des entités nationales chargées de l’application de la loi en Afrique ont proposé à l’issue de la réunion qui s’est tenue à Abuja en septembre 2023 de classer le tafrodol en tant que substance de synthèse dont l’usage doit être réglementé sur l’ensemble du continent⁹⁷.

En réponse aux innovations en matière de drogues de synthèse, certains pays (comme la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni) ont décidé d’interdire toutes les substances psychoactives à moins qu’elles ne soient explicitement définies comme légales⁹⁸. Cette approche législative reste toutefois l’exception, la plupart des pays établissant une liste de substances interdites spécifiques, souvent par groupes de familles chimiques.

Il existe un décalage entre les approches réglementaires suivies par les États africains et dans le monde entier et l’évolution rapide des substances de synthèse. À Maurice, où les cannabinoïdes de synthèse ont explosé sur les marchés de détail à partir de 2011, le laboratoire de police scientifique aurait identifié 40 nouvelles substances synthétiques entre 2013 et 2019⁹⁹. En conséquence, la loi antidrogue a été réformée à trois reprises au cours de cette période¹⁰⁰. De même, les autorités policières et sanitaires de l’île de Mayotte, dans l’océan Indien, qui a connu une vague similaire de consommation de cannabinoïdes de synthèse, ont dans un premier temps exprimé leur impuissance face au marché croissant d’une drogue appelée localement « chimique », notant que les trafiquants changent la composition de cette substance dès que la composition précédente est interdite¹⁰¹.

Cette tendance témoigne d’une problématique majeure de la réglementation des drogues de synthèse : les trafiquants peuvent rapidement adapter les composés chimiques d’une substance de synthèse réglementée afin de déjouer les mesures de répression. Il ressort des recherches menées par la GI-TOC que l’éventail des drogues de synthèse disponibles sur le continent est beaucoup plus large et diversifié que ne le laissent supposer les opinions générales actuelles¹⁰².

La contamination des produits de base du marché de la drogue, tels que l’héroïne, la cocaïne et la MDMA (ecstasy), par des adultérants synthétiques non apparentés semble également augmenter de manière significative en Afrique australe et de l’Est, d’après une analyse chimique locale permanente des substances vendue sur le marché de la drogue. Certains des adultérants synthétiques sont des substances nouvelles rarement observées sur d’autres marchés testés¹⁰³.

La capacité des agents chargés de l’application de la loi à détecter, identifier et saisir les drogues est fortement entravée par la grande diversité des produits de synthèse désormais disponibles en Afrique de l’Ouest, et plus largement sur le continent africain, et en particulier par les précurseurs (réglementés et non réglementés) utilisés à des fins licites et illicites. Les agents des forces de l’ordre de première ligne ont bien du mal à déterminer si une substance est légale ou illégale, ou même à identifier une substance une fois qu’elle a été détectée¹⁰⁴. Ces problèmes ont été soulevés à plusieurs reprises par des représentants des services de l’ordre du Bénin, du Togo, de la Côte d’Ivoire, de l’Afrique du Sud et d’ailleurs¹⁰⁵.

La diversité croissante des nouvelles substances synthétiques présente également un risque élevé pour la santé (comme dans le cas du tafrodol). Les professionnels de la santé s'efforcent de comprendre leurs effets potentiels sur la santé et d'y répondre. Les marchés de la drogue évoluent et incluent désormais une myriade de substances de synthèse nouvelles et inédites dans leurs inventaires et, dans de nombreux cas, commercialisent ces substances sous une forme différente de ce qu'elles sont réellement. En Tanzanie, une grande variété de benzodiazépines et de substances de type amphétamine sont apparues récemment aux côtés du plus traditionnel cannabis, du khat et de l'héroïne¹⁰⁶. Le marché sud-africain de la méthaqualone, qui existe depuis longtemps, côtoie désormais de nouvelles variantes synthétiques de la MDMA, de la cathinone et de la méthamphétamine, qui comprennent des substances psychoactives telles que la n-éthylpentylone, le 4C-D (également connu sous le nom d'Ariadne) et la 3-méthylméthcathinone¹⁰⁷.

Les innovations en matière de fabrication de drogues de synthèse compliquent la réglementation et l'application de la loi

La capacité des fabricants de médicaments de synthèse à modifier la synthèse chimique leur permet de s'adapter rapidement aux facteurs de l'offre et de la demande. Lorsque l'approvisionnement en précurseurs originaux est rendu impossible par la réglementation et la répression, les fabricants imaginent de nouveaux précurseurs et substances que les autorités sont contraintes d'identifier, de suivre et d'interdire, de même que leurs chaînes d'approvisionnement, leurs fabricants et leurs trafiquants. Le récit de Jason Eligh sur le développement en 2016 de la fabrication industrielle de méthamphétamine au Nigéria illustre ce point.

Si la méthamphétamine peut être synthétisée par différentes méthodes de cuisson, la plupart des synthèses clandestines s'opèrent à partir de l'un des deux principaux précurseurs : la pseudoéphédrine/éphédrine (PE) et la benzylméthylcétone (BMK), la PE ayant toujours été le choix premier. Les difficultés d'acquisition des quantités de PE nécessaires à la production industrielle du médicament ont entraîné ces dernières années (les observateurs indiquant que le changement s'est produit entre 2016 et 2018) le passage d'un mode de synthèse basé sur la PE à un modèle fondé sur la fabrication de BMK et la synthèse ultérieure de méthamphétamine. Il s'agit d'un processus moins coûteux qui permet d'obtenir de plus grandes quantités de méthamphétamine très pure. Aujourd'hui, cette méthode d'amination réductrice [...] de la BMK est l'approche privilégiée par les cartels mexicains. [...] Il est important de noter qu'il n'est pas rare que la méthamphétamine soit produite en alternant les méthodes de synthèse en fonction de facteurs contextuels plus larges, notamment en fonction des mesures de répression en place ou d'autres éléments (fermeture des frontières en raison de mesures de lutte contre les pandémies, par exemple) qui peuvent provoquer des indisponibilités et interrompre la disponibilité et le flux de certains précurseurs. [...]

[Le développement en 2016 de la production industrielle de méthamphétamine au Nigéria et dans les États voisins d'Afrique de l'Ouest, ainsi que l'assistance technique et humaine du cartel mexicain, ont fait basculer rapidement la provenance de la méthamphétamine régionale et la chaîne d'approvisionnement. À cela s'ajoutent les chaînes d'approvisionnement commerciales, très présentes, en précurseurs chimiques (licites et illicites) issus des industries chimiques et pharmaceutiques de l'Inde et de la Chine, qui circulent vers et à travers l'Afrique de l'Ouest¹⁰⁸. [...]

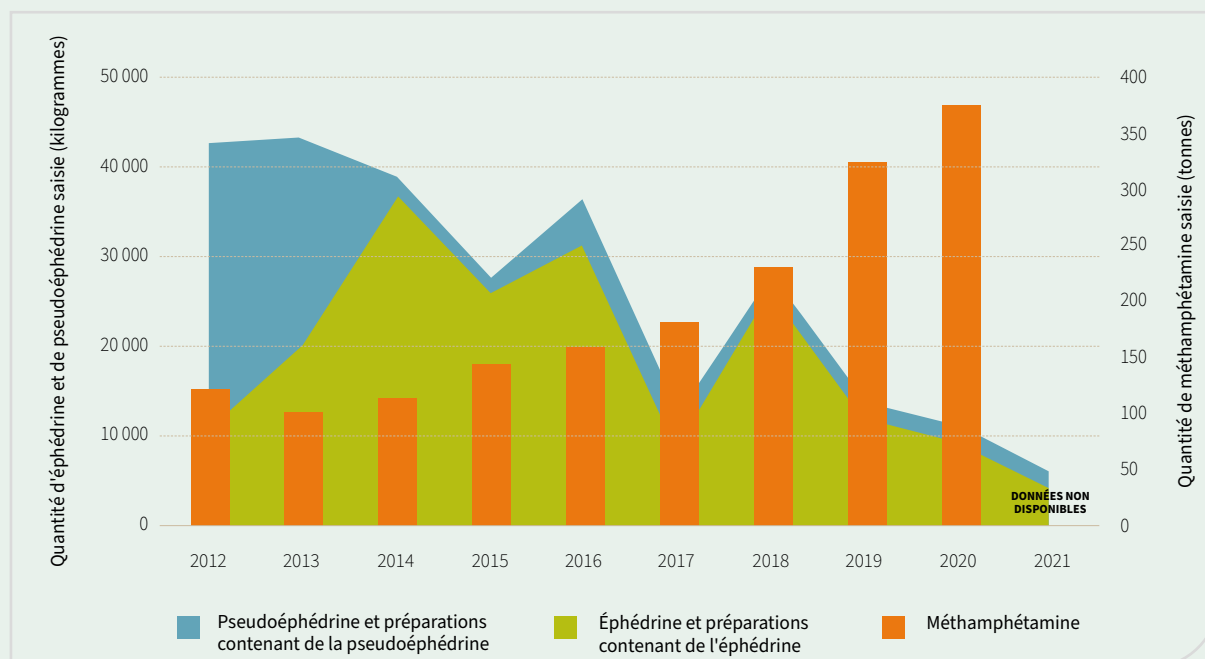
De plus, le recours présumé éphémère à la technique de production de méthamphétamine BMK par les producteurs nigériens a amélioré leur profil de risque en réduisant le besoin de précurseurs plus strictement contrôlés (par exemple l'éphédrine et la pseudoéphédrine) et en leur permettant de se concentrer plutôt sur des méthodes de synthèse à base de substances non réglementées (par exemple le cyanure de sodium et le cyanure de benzyle)¹⁰⁹.

Le rôle des cartels mexicains sur le marché nigérian de la méthamphétamine souligne le poids d'Internet et des déplacements à l'échelle mondiale dans le transfert des compétences entre les réseaux criminels du monde entier (en particulier en ce qui concerne les drogues de synthèse qui peuvent être fabriquées partout où l'on dispose des infrastructures et des ressources nécessaires).

Depuis le démantèlement du premier laboratoire de méthamphétamine au Nigéria en 2011, les réseaux nigériens ont remonté la chaîne d'approvisionnement pour prendre le contrôle du commerce continental de méthamphétamine. En 2016, la méthamphétamine produite au Nigéria a commencé à alimenter l'Afrique du Sud (le plus grand marché de consommation de méthamphétamine en Afrique), et les cartels mexicains de la méthamphétamine se sont implantés au Nigéria et en Afrique de l'Ouest pour y produire et approvisionner les marchés d'Asie de l'Est et d'Australie¹¹⁰.

Ces changements de fabrication expliquent également pourquoi les saisies mondiales d'éphédrine ont chuté à 6,1 tonnes en 2021, pour atteindre leur niveau le plus bas en dix ans et être divisées par deux par rapport à 2020. Les saisies au Nigéria ont également baissé de manière spectaculaire par rapport à 2019¹¹¹. Les saisies mondiales de méthamphétamine ont toutefois au moins triplé entre 2015 et 2021¹¹². Lorsque les acteurs de la lutte antidrogue ne sont pas en mesure de suivre l'évolution des processus, les indicateurs sont parfois interprétés de manière erronée (une diminution des saisies d'éphédrine peut ainsi par exemple être interprétée comme une baisse de la production de méthamphétamine).

Graphique 4 : Saisies mondiales d'éphédrine, de pseudoéphédrine et de méthamphétamine.



Source : Saisies de pseudoéphédrine et d'éphédrine (selon les renseignements communiqués par les gouvernements) et de méthamphétamine (sur la base des informations fournies par l'ONUDC), 2012-2021, citées dans le Rapport annuel 2022 sur les précurseurs et les produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de l'OICS.

La hausse des prix entraîne l'arrivée sur le marché de produits de substitution moins chers et plus risqués

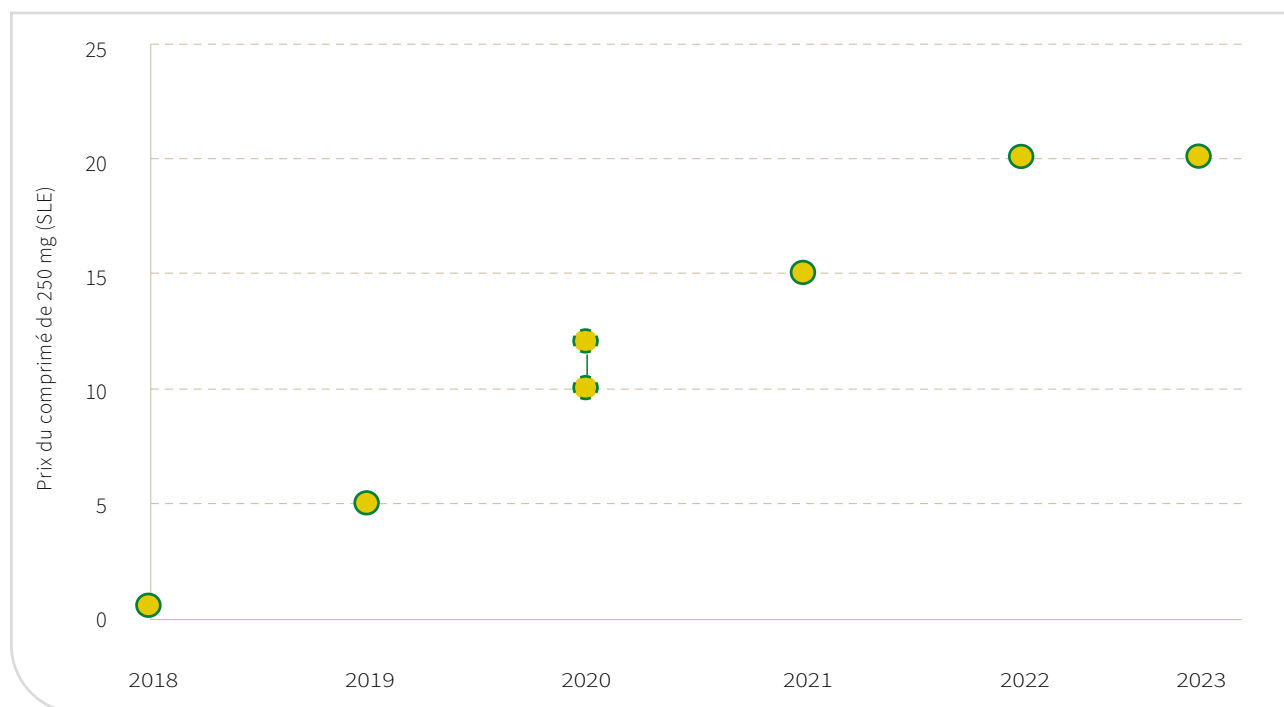
Lorsque les réponses apportées aux marchés des drogues illicites font grimper le prix d'une drogue spécifique, cela ouvre souvent une porte d'entrée à d'autres drogues de synthèse non apparentées à un coût inférieur. Au Niger, les trafiquants ont déclaré avoir délaissé le tramadol au profit du diazépam, qui n'a pas été classé comme substance illicite dans la législation nationale¹¹³. Ces nouveaux venus ont parfois été beaucoup plus nocifs pour la santé que leurs prédécesseurs.

Au-delà de ces pays, deux études de cas permettent d'illustrer ces tendances. En Sierra Leone, le tramadol a été largement utilisé à la fin des années 2010, en particulier par les jeunes¹¹⁴. En 2016, l'autorité de régulation pharmaceutique du pays a déclaré que le problème de la consommation abusive de tramadol constituait une urgence sanitaire nationale¹¹⁵ et le Pharmacy Board a inscrit le médicament sur sa liste en 2018. Les prix sont montés en flèche. Les gélules de 250 milligrammes qui coûtaient 0,50 LE (0,02 €) lorsqu'elles étaient en vente libre coûteront 20 LE (0,82 €)¹¹⁶ en 2023, en hausse de près de 4 000 %¹¹⁷.

C'est à cette époque qu'une nouvelle drogue de synthèse, appelée « kush », a commencé à faire son apparition. L'Agence sierra-léonaise de détection et de répression des infractions liées à la drogue pense qu'il s'agit d'un cannabinoïde de synthèse (comme la « chimique » mentionnée ci-dessus), mais il subsiste un certain degré d'incertitude quant à sa composition chimique et à son origine exactes¹¹⁸. La consommation de kush s'est développée à une vitesse fulgurante, en partie grâce à son faible prix : SLE5 (0,20 €) par dose en novembre 2023 (le prix est resté constant, mais les consommateurs de drogue ont déclaré recevoir moins de kush pour le même prix)¹¹⁹. Les personnes interrogées par la société civile en Sierra Leone ont indiqué être passées du tramadol au kush lorsque les prix du tramadol ont grimpé, trouvant le kush plus disponible et moins cher¹²⁰. Selon des membres du réseau de distribution, les revendeurs au détail et les grossistes de Freetown vendent désormais du tramadol coupé avec du Kush selon un rapport d'environ 5:1¹²¹.

Les conséquences sanitaires sont graves. Le Sierra Leone Psychiatric Teaching Hospital de Freetown a signalé que le nombre de personnes traitées pour des troubles liés à l'usage de drogue est passé de 47 en 2020 à 1 101 en 2022. Ce sont principalement des hommes âgés de 18 à 25 ans, dont beaucoup consomment du kush¹²². Comme il peut s'agir simplement d'une augmentation des personnes recevant des traitements, ces chiffres ne peuvent à eux seuls faire état de l'ampleur de la consommation de stupéfiants, ni d'une augmentation de la consommation. Cependant, il est clair que le kush est devenu un problème de santé plus important en Sierra Leone sur la période. Les consommateurs de drogue, la société civile et les forces de l'ordre ont signalé une augmentation spectaculaire de la consommation de kush à Freetown, concentrée chez les jeunes.

Graphique 5 : Prix du tramadol en Sierra Leone.



Source : Discussion avec Aiah Nabieuh Mokuwah, Directeur exécutif de l'Institute for Drug Control and Human Security, novembre 2023, les prix étant dérivés des engagements en cours avec des PWUD et de la surveillance des marchés du tramadol.

Deuxième illustration : le cannabis est remplacé par des drogues de synthèse, dont le crystal meth, sur un grand nombre de marchés de détail en Afrique¹²³. À Maurice, d'importants efforts de répression visant la culture et la consommation de cannabis ont bouleversé l'écosystème de la drogue et les trafiquants de drogues de synthèse n'ont pas tardé à en tirer profit¹²⁴.

Le cannabis était principalement cultivé sur les pentes des monts qui entourent Chamarel, dans le sud-ouest de l'île, souvent au milieu des champs de canne à sucre pour dissimuler la culture. Ces tentatives de dissimulation n'ont eu qu'un succès limité face à l'utilisation par les forces de l'ordre mauriciennes d'hélicoptères pour repérer et pulvériser les cultures, ainsi que de techniques d'arrachage plus traditionnelles. Une part importante des cultures domestiques a été détruite.

Cela a fait grimper le prix du cannabis, qui a presque quadruplé entre 2015 et 2020, passant de 800 à 2 675 MUR (15-57 €) le gramme, et rendu le cannabis beaucoup plus cher à Maurice que dans les îles voisines de l'océan Indien, le transformant en « produit de luxe »¹²⁵. Les parties prenantes interrogées par la GI-TOC à Maurice en 2020 ont systématiquement indiqué qu'il s'agissait là de l'une des principales causes du recours aux cannabinoïdes de synthèse bien moins chers¹²⁶.

Comme pour le kush en Sierra Leone, l'émergence des cannabinoïdes de synthèse à Maurice, à Mayotte et aux Comores a eu des effets très visibles sur la santé publique, en particulier chez les jeunes. Elle a catalysé un pic d'admissions dans les établissements de santé publique, les professionnels de la santé ne sachant pas, dans un premier temps, comment traiter les patients. Cette augmentation a été particulièrement marquée lorsque les cannabinoïdes de synthèse ont fait leur apparition sur le marché. Les admissions liées aux drogues de synthèse, principalement les cannabinoïdes, ont été multipliées par quatre entre 2015 et 2016, mais se sont stabilisées en 2018¹²⁷. À Mayotte, les admissions ont également augmenté lorsque les cannabinoïdes de synthèse sont apparus sur le marché en 2015, avant de diminuer sensiblement¹²⁸. Les consommateurs de drogue et les professionnels de la santé interrogés attribuent le pic initial à l'inexpérience des « chimistes » locaux, qui ont créé des concentrations de drogues trop élevées¹²⁹. Une fois les bons dosages atteints, les overdoses ont diminué¹³⁰. L'introduction de nouvelles substances psychotropes en Europe, telles que la kétamine et le GHB (gamma-hydroxybutyrate), s'inscrit dans une dynamique similaire¹³¹.

Il est largement admis que les mesures de répression prises à l'égard de certaines drogues, en particulier le cannabis, peuvent conduire à l'émergence d'autres substances, souvent plus nocives. Cependant, les experts internationaux en matière de drogues présentent souvent cela comme un « risque potentiel », quelque chose qui pourrait arriver. C'est trompeur : la tendance s'est déjà cristallisée dans de nombreux contextes en Afrique et ailleurs¹³². Pour l'avenir, il est essentiel de reconnaître que les réponses apportées aux marchés des drogues illicites et les changements qui en résultent dans les écosystèmes de la drogue (en particulier les augmentations de prix de drogues largement consommées) peuvent rendre les marchés de la drogue vulnérables à l'entrée et à l'essor rapide des NPS¹³³.

Implications pour la réponse

Cibler des sites proches du lieu de production

Les interventions axées sur l'offre qui visent à se rapprocher du point de production/fabrication (comme les réglementations indiennes en matière d'exportation) peuvent avoir des effets significatifs.

L'impact de l'ajout du tramadol par l'Inde à la loi de 1985 sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Narcotic Drugs and Psychotropic Substances Act 1985) en mai 2018 a été amplifié par la relative consolidation de la chaîne d'approvisionnement du tramadol importé en Afrique de l'Ouest à ce moment-là¹³⁴. Selon les données existantes, la réforme réglementaire a eu un certain nombre d'effets sur le marché.

Les ports maritimes, en tant que points de ralliement des chaînes d'approvisionnement mondiales en drogues de synthèse et en leurs précurseurs, sont donc des espaces stratégiques d'intervention. Les interventions ciblant les transports terrestres ou les hauts lieux de consommation, où le marché est beaucoup plus diffus et où les chaînes d'approvisionnement en transport en commun peuvent être plus facilement déplacées et adaptées, sont moins susceptibles d'avoir des incidences notables.

Les recherches menées par la GI-TOC au Bénin, au Niger et au Togo en 2023 ont mis en évidence le caractère diffus et dynamique des filières du trafic par voie terrestre, qui s'adaptent à l'évolution des mesures de répression¹³⁵. Le fait que le tramadol soit le troisième médicament le plus souvent identifié comme faisant l'objet d'un trafic par le biais des systèmes postaux en Afrique souligne une fois de plus la nature dispersée du trafic à petite échelle¹³⁶.

Harmoniser l'application et la réglementation

La fabrication de drogues de synthèse peut facilement être délocalisée pour profiter des vides juridiques ou pour se rapprocher des marchés finaux. Les signes de croissance des exportations de tramadol et de composés similaires du Pakistan vers l'Afrique de l'Ouest dans le sillage de la réforme réglementaire de l'Inde illustrent cette dynamique. Ils soulignent également la nécessité d'harmoniser les approches réglementaires en matière de médicaments et drogues de synthèse afin d'éviter de créer des zones de sécurité où la fabrication peut être facilement transplantée.

Dans ce contexte, il convient de saluer les efforts régionaux et internationaux visant à adopter une approche harmonisée de la réglementation des médicaments et drogues de synthèse en Afrique. La consultation continentale des experts techniques de l'Union africaine sur le renforcement de la réduction de l'offre de drogues de synthèse (2023) a reconnu qu'il s'agissait d'un objectif¹³⁷, tandis que la Global Coalition on Synthetic Drugs des États-Unis vise de la même manière à favoriser une riposte mondiale plus harmonisée et collaborative¹³⁸. Ces efforts sont essentiels pour améliorer l'efficacité des mesures de lutte contre les drogues de synthèse à l'avenir.

Tenir compte de la demande : le rôle du tramadol en tant qu'analgésique

Les interventions isolées axées sur l'offre ne suffiront jamais et la demande doit également être prise en compte. Bien qu'une part importante de la demande soit extérieure au secteur de la santé (chauffeurs de taxi, orpailleurs, etc.), la demande d'analgésiques illicites, et de tramadol en particulier, est à n'en pas douter influencée par l'accès limité aux médicaments. Bien qu'il s'agisse de substances très préoccupantes, nous devons également reconnaître que le tramadol et les opioïdes de synthèse similaires sont des traitements importants de la douleur en chirurgie et dans d'autres contextes médicaux, en particulier en Afrique de l'Ouest¹³⁹.

Il n'en reste pas moins que la disponibilité et l'accès facile aux opioïdes pharmaceutiques dans de tels contextes médicaux constituent un problème récurrent dans le monde entier, et en particulier en Afrique. L'existence de nombreuses formulations de substances réglementées et l'impact de la « guerre contre la drogue » sur les chaînes d'approvisionnement licites limitent sensiblement leur disponibilité. C'est particulièrement vrai en Afrique, avec la criminalisation actuelle du marché illicite du tramadol, et les mesures mondiales de lutte contre les opioïdes tels que le fentanyl et ses nombreux analogues. Trop souvent, ces médicaments finissent par être exclus des listes nationales de médicaments prescriptibles parce qu'ils sont stigmatisés par les mesures de lutte contre la drogue menées par les forces de l'ordre et par les restrictions réglementaires et à l'importation.

C'est dans les pays africains que la disponibilité et la consommation licites d'analgésiques médicaux n'ayant pas d'effet psychotrope sont les plus faibles. La demande de soins palliatifs y est encore plus basse¹⁴⁰. Les autorités nationales mentionnent la « peur du détournement », la « peur de la dépendance » et la « peur des

poursuites ou des sanctions » pour expliquer cette lacune¹⁴¹. Qu'il s'agisse d'une réticence bureaucratique à s'intéresser au tramadol et aux autres opioïdes dans une perspective de traitement médical ou de problèmes structurels liés à l'importation et à l'accès à ces médicaments, peu importe. Cette pénurie non résolue de médicaments réglementés continuera d'avoir un effet profond sur la région et sa capacité à traiter la douleur aiguë et chronique¹⁴².

Les réponses au problème posé par les drogues de synthèse en Afrique sont loin d'être à la hauteur

Le tramadol est peut-être la substance de synthèse la plus connue en Afrique de l'Ouest, mais ce n'est pas la seule. La consommation et la production de méthamphétamine sont apparues en Afrique du Sud au début des années 1990 et se sont rapidement développées sur l'ensemble du continent. La production a commencé il y a dix ans en Afrique de l'Ouest, et la région est aujourd'hui l'un des principaux points de production en Afrique¹⁴³. D'autres stimulants de synthèse, dont la fénéthylline et la méthcathinone, sont devenus des produits de base du marché de la drogue, de même qu'une série de cannabinoïdes de synthèse et de produits pharmaceutiques détournés et falsifiés, tels que les benzodiazépines et les psychotropes¹⁴⁴. Les réponses nationales à cette prolifération croissante sont insuffisantes. De nombreux pays ne reconnaissent pas la diversité des substances de synthèse disponibles sur leur territoire. Si certains n'ont que peu ou pas de moyens de les détecter, d'autres sont tout simplement réticents à investir dans une telle surveillance car cela risquerait de détourner des ressources financières limitées d'autres tâches essentielles.

On ne saurait voir ce qu'on ne cherche pas

Ces propos d'un consultant sud-africain en sécurité dans le domaine des marchés de la méthamphétamine soulignent le besoin urgent d'un plus grand nombre de données de surveillance¹⁴⁵. Les marchés africains de la drogue dans leur ensemble sont largement sous-étudiés, mais c'est encore plus vrai dans le contexte des marchés des drogues de synthèse qui n'ont pas été considérés comme prioritaires en termes d'attention et d'allocation de ressources et qui sont à la traîne par rapport aux autres marchés. Bien que la base de données sur les marchés de la drogue en Afrique de l'Ouest s'étoffe (en partie grâce au travail du réseau WENDU), d'autres données doivent être collectées pour renforcer les mesures de lutte contre l'essor des marchés régionaux des drogues de synthèse. Il n'existe actuellement aucun moyen fiable pour définir les dénominateurs de base du marché qui permettront d'évaluer l'environnement du marché de la drogue. Au nombre de ces données de base inconnues figurent les produits illicites disponibles, le nombre de consommateurs, les modalités de consommation et la fréquence de leur consommation¹⁴⁶.

Les tentatives de quantification, souvent basées sur des postulats imparfaits, ont conduit à des résultats imparfaits. Par exemple, de nombreux organismes publics utilisent les données relatives aux saisies de drogues comme mesure commune pour comprendre les marchés de la drogue et élaborer en conséquence leurs réponses spécifiques en matière de politique de lutte contre la drogue. Ces données sont toutefois d'une utilité limitée pour évaluer les marchés¹⁴⁷. Si, par exemple, une drogue n'est pas saisie à un endroit donné, cela ne signifie pas qu'elle n'est pas disponible à cet endroit. Le volume des saisies n'a pas non plus de corrélation définitive avec les caractéristiques de l'utilisation qui est faite de la substance concernée dans ce lieu particulier. Les saisies de drogue sont des mesures adéquates pour contrôler et mesurer la présence et les capacités des services de l'ordre, mais elles ne constituent pas une base solide pour obtenir, de manière plus générale, des informations sur les marchés ou les flux¹⁴⁸.

Les problèmes posés par l'utilisation des données relatives aux saisies pour suivre l'évolution du marché en Afrique sont encore plus aigus, étant donné les taux extrêmement faibles de détection de ces substances par les services de l'ordre. Par exemple, selon les données de l'Organisation mondiale des douanes, l'Afrique est de loin la région où la proportion de saisies de drogues de synthèse est la plus faible, avec seulement 4 % du total mondial¹⁴⁹. Toutefois, cela est presque certainement dû à une faible capacité de détection et à une sous-

déclaration, plutôt qu'à l'absence relative de ces substances ou à un marché de consommation nettement plus circonscrit. Pour les pays d'Afrique de l'Ouest, nous savons qu'il s'agit d'une corrélation trompeuse simplement au vu des informations que nous tirons d'autres données épidémiologiques collectées dans la région. Ces données confirment la présence et l'utilisation chroniques de substances de synthèse.

Par extension, on peut affirmer que la dépendance excessive à l'égard des données relatives aux saisies effectuées par les services de l'ordre en tant que mesure de surveillance du marché de la drogue a entravé la capacité des organes de décision à élaborer des réponses ciblées de manière appropriée. L'absence de systèmes élaborés de surveillance des drogues fondés sur des données scientifiques fait que les pays sont confrontés à un problème fondamental, celui d'évaluer l'environnement du marché local de la drogue afin de déterminer s'il se développe, s'adapte et évolue, ou de quelle manière il le fait.

En l'absence d'une capacité de surveillance sensiblement plus grande, il est impossible de comprendre quelles substances de synthèse émergent ou se développent sur les marchés de détail d'Afrique de l'Ouest (ce qui est essentiel pour un traitement et une réponse efficaces), d'où elles proviennent (ce qui est essentiel pour suivre les chaînes d'approvisionnement et identifier les vides juridiques et les espaces d'intervention) ou les interrelations entre les marchés. Des preuves non confirmées actuelles suggèrent par exemple un pic de consommation d'une puissante substance synthétique dans le nord du Niger en 2023. Il est probable que cette évolution témoigne à la fois d'une augmentation de la consommation d'héroïne et de l'émergence d'une drogue de synthèse particulièrement puissante, dont les effets sont similaires à ceux du tramadol, qui ferait l'objet d'un trafic vers le Niger à partir du Nigéria¹⁵⁰. Ce cas illustre les problèmes posés par l'élaboration d'une réponse aux drogues de synthèse dans la région. L'absence de surveillance aux points de consommation rend impossible toute détermination concluante, et toute autre analyse n'est que conjecture, ce qui a de graves conséquences en termes de réponse.

Pour combler ce manque de données, il convient de renforcer considérablement les capacités d'analyse des substances dans la région de la CEDEAO et d'apporter un soutien accru aux acteurs non gouvernementaux qui peuvent en faire usage. Les initiatives internationales et régionales visant à renforcer les capacités de dépistage des drogues sur le terrain et dans les laboratoires médico-légaux méritent d'être saluées. Le projet de cadre stratégique de l'ONUDC pour une collaboration avec les pays d'Afrique de l'Ouest (2024-2030)¹⁵¹ et sa stratégie mondiale de lutte contre les drogues de synthèse¹⁵² mettent à juste titre l'accent sur ce soutien.

Notes

- 1 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Global SMART update 25 : Regional diversity and the impact of scheduling on NPS trends*, 5 avril 2021, <https://www.unodc.org/unodc/en/scientists/global-smart-update-2021-vol25.html>.
- 2 Convention unique sur les stupéfiants de 1961, modifiée par le protocole de 1972, Convention sur les substances psychotropes de 1971 et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.
- 3 Dans l'indice, la Libye et l'Égypte se distinguent par l'intensification des flux de trafic de drogues de synthèse, telles que le tramadol, le Captagon et la méthamphétamine.
- 4 GI-TOC, Indice mondial du crime organisé, <https://ocindex.net/>.
- 5 ONUDC, *Global synthetic drugs assessment 2020*, https://www.drugsandalcohol.ie/33444/1/Global_Synthetic_Drugs_Assessment_2020.pdf.
- 6 ONUDC, *At the crossroads of licit and illicit: Tramadol and other pharmaceutical opioids trafficking in West Africa*, avril 2021, https://www.unodc.org/documents/nigeria/Tramadol_Trafficking_in_West_Africa.pdf.
- 7 ONUDC, Rapport mondial sur les drogues 2022, p. 30, https://www.unodc.org/res/wdr2022/MS/WDR22_Booklet_5_french.pdf
- 8 Entretiens menés dans le cadre du travail réalisé sur le terrain au Bénin, au Togo et au Niger pour la rédaction de ce rapport, et entretiens de la GI-TOC avec les forces de l'ordre, des professionnels de la santé et des membres de la société civile en octobre et novembre 2023 au Bénin, au Togo et en Côte d'Ivoire.
- 9 Rapport 2020–2022 du Réseau ouest-africain d'épidémiologie sur la consommation de drogue (WENDU), à paraître.
- 10 D'autres changements signalés sur les marchés de détail du tramadol dans les pays concernés sont liés au déplacement des voies d'importation et de trafic, aux périodes de pénurie dans certains endroits et aux tendances de la consommation. Ils ne sont pas analysés en détail ici faute de pouvoir être vérifiés aisément à l'aide des données existantes.
- 11 Peter Tinti, *New trends in tramadol trafficking in Niger*, GI-TOC, juin 2018, <https://globalinitiative.net/analysis/tramadol-trafficking-in-niger/>.
- 12 Lucia Bird et Lyes Tagziria, *Organized crime and instability dynamics: Mapping illicit hubs in West Africa – Cinkassé*, GI-TOC, septembre 2022, <https://wea.globalinitiative.net/illicit-hub-mapping/fr/map>.
- 13 Lucia Bird et Lyes Tagziria, *Organised crime and the dynamics of instability: Mapping illicit hubs in West Africa - Agadez*, GI-TOC, septembre 2022, <https://wea.globalinitiative.net/illicit-hub-mapping/fr/map>.
- 14 Ibid.
- 15 GI-TOC, Indice mondial du crime organisé, <https://ocindex.net/>.
- 16 Banque mondiale, *From connectivity to services: Digital transformation in Africa*, juin 2023, <https://www.worldbank.org/en/results/2023/06/26/from-connectivity-to-services-digital-transformation-in-africa>.
- 17 Jason Eligh, *The evolution of illicit drug markets and drug policy in Africa*, GI-TOC et ENACT, juin 2019, <https://globalinitiative.net/analysis/the-evolution-of-illicit-drug-markets-and-drug-policy-in-africa/>.
- 18 Des personnes arrêtées pour trafic de substances chimiques à Mayotte ont ainsi déclaré que 10 euros de ce composé peuvent permettre de produire des substances chimiques revendues à Mayotte entre 200 et 400 euros. (Entretien téléphonique avec le Dr Youssouf Ali, spécialiste des addictions à Mayotte, 9 juin 2020) À Maurice, un kilogramme de cannabinoïdes de synthèse purs a une valeur marchande de plus de 372 000 euros, et un gramme de composé pur peut permettre de produire 300 grammes de produit à vendre localement. (Salim Hossanee, directeur adjoint de la police mauricienne, s'exprimant lors du webinaire de l'ENACT sur le thème *Drug trafficking tests Mauritius' good governance record* (Le trafic de drogue met à l'épreuve la bonne gouvernance de Maurice), ENACT, 28 octobre 2020, <https://enactafrica.org/events/drug-trafficking-tests-mauritius-good-governance-record>.) Lors de l'analyse des données relatives aux saisies, qui peuvent paraître relativement peu importantes, il est essentiel de garder à l'esprit les faibles volumes nécessaires à la fabrication de grandes quantités de drogues vendues dans la rue.
- 19 Lucia Bird et al, *Changing tides: The evolving illicit drug trade in the western Indian Ocean*, GI-TOC, juin 2021, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/05/IOI-launch-invitation-FR.pdf>.
- 20 Jason Eligh, *A synthetic age: The evolution of methamphetamine markets in eastern and southern Africa*, GI-TOC, mars 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/meth-africa/>.
- 21 À Mayotte, les cannabinoïdes de synthèse ont contribué à l'explosion du nombre de revendeurs et à la multiplication des points d'entrée. Sur le marché mauricien de la drogue, les cannabinoïdes de synthèse n'ont pas seulement fait grossir le marché, ils l'ont aussi complètement perturbé et démocratisé. (Lucia Bird et al, *Changing tides: The evolving illicit drug trade in the western Indian Ocean*, GI-TOC, juin 2021, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/05/IOI-launch-invitation-FR.pdf>.)
- 22 ONUDC, *At the crossroads of licit and illicit: Tramadol and other pharmaceutical opioids trafficking in West Africa*, avril 2021, https://www.unodc.org/documents/nigeria/Tramadol_Trafficking_in_West_Africa.pdf.
- 23 Données issues de la base Comtrade de l'ONU, 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://comtradeplus.un.org/>.
- 24 Organisation mondiale de la santé, *China policies to promote local production of pharmaceutical products and protect public health*, 2017, <https://www.who.int/publications/item/9789241512176>.
- 25 ECHEMI, *Chemical API market is building core competitive advantages*, 19 août 2022, <https://www.echemi.com/cms/868948.html>.
- 26 ONUDC, *The synthetic drugs phenomenon*, World Drug Report 2023, https://www.unodc.org/res/WDR-2023/WDR23_B3_CH1_Synthetic_drugs.pdf.
- 27 ONUDC, *At the crossroads of licit and illicit: Tramadol and other pharmaceutical opioids trafficking in West Africa*, 2021, https://www.unodc.org/documents/nigeria/Tramadol_Trafficking_in_West_Africa.pdf.
- 28 Ibid.

- 29 Ibid. Les données concernent spécifiquement les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.
- 30 Données officielles sur les exportations de tramadol de l'Inde vers les pays d'Afrique de l'Ouest (janvier 2013-août 2018) fournies à l'ONUDC par le gouvernement indien, citées dans ONUDC, *At the crossroads of licit and illicit: Tramadol and other pharmaceutical opioids trafficking in West Africa*, 2021, https://www.unodc.org/documents/nigeria/Tramadol_Trafficking_in_West_Africa.pdf. A noter que ces données ne concernent que les ports d'échange de données informatisées (EDI) et n'incluent aucune information sur les ports non EDI.
- 31 ONUDC, *At the crossroads of licit and illicit: Tramadol and other pharmaceutical opioids trafficking in West Africa*, 2021, https://www.unodc.org/documents/nigeria/Tramadol_Trafficking_in_West_Africa.pdf.
- 32 Antonin Tisseron, Trafic de tramadol en Afrique de l'Ouest : un marché mondialisé en recomposition, *Bulletin Francopaix*, 7, 5 (2022), <https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/2022/05/2022-05-Bulletin.pdf>.
- 33 ONUDC, Rapport mondial sur les drogues 2019, brochure 3, 57 ; loi indienne sur les stupéfiants et les substances psychotropes (NDPS), 1985.
- 34 ONUDC, *At the crossroads of licit and illicit: Tramadol and other pharmaceutical opioids trafficking in West Africa*, 2021, https://www.unodc.org/documents/nigeria/Tramadol_Trafficking_in_West_Africa.pdf.
- 35 Ibid.
- 36 Les données officielles nigériennes sur les saisies de tramadol font état de 3 866 288 comprimés en 2019 ; 985 762 comprimés en 2020 ; 391 0534 comprimés en 2021 ; 2 579 191 comprimés en 2022. (Présentation partagée par le représentant de l'État du Niger, Consultation continentale d'experts techniques de l'UA sur le renforcement de la réduction de l'offre de drogues de synthèse, juillet 2023.)
- 37 Bénin - L'appel de Cotonou contre les faux médicaments, Fondation Pierre Fabre, 12 décembre 2009, <https://www.fondationpierrefabre.org/fr/formation-des-professionnels-du-medicament/benin-lappel-de-cotonou/>.
- 38 Entretien avec un haut responsable de la police judiciaire du Bénin, Cotonou, février 2023.
- 39 Ginette Fleure Adandé, 84 tonnes de faux médicaments saisis au Bénin, VOA Afrique, 2 mars 2017, <https://www.voaafrique.com/a/i-84-tonnes-de-feux-medicaments-saisis-au-benin-dans-la-lutte-contre-la-vente-illegale/3746807.html>.
- 40 Entretien avec un fonctionnaire de l'agence béninoise de régulation pharmaceutique, Cotonou, février 2023.
- 41 Entretien avec des agents de l'Unité mixte de contrôle des conteneurs au port de Cotonou, Cotonou, février 2023.
- 42 Entretien avec un haut responsable de la police, Cotonou, février 2023. Analyse des données de saisie de WENDU pour 2017-2022 : 5,5 paquets en 2017 ; 0,29 kilogramme en 2018 ; 59 194,9 kilogrammes en 2019 ; 104,06 kilogrammes en 2020 ; 17 172,84 kilogrammes en 2021 ; 10 682,09 kilogrammes en 2022. (Rapport WENDU 2020-2022.)
- 43 Ministre de la Santé Publique, Niger, Arrêté N° 459 MSP/DGSP/DPHL/MT, 17 décembre 2013, <https://www.scribd.com/document/630352827/recueil-textes-legislatifs-reglementaires-edition-2019-1-pdf>.
- 44 Entretien avec un fonctionnaire de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Stupéfiants (OCRTIS), Niamey, mars 2023.
- 45 Loi n° 98-008 du 18 mars 1998 relative au contrôle des drogues et loi n° 2015-010 du 24 novembre 2015, nouveau code pénal, qui interdit et sanctionne tout type de culture, production, fabrication et trafic illégal de stupéfiants et de substances psychotropes (<https://faolex.fao.org/docs/pdf/Tog186175.pdf>). Les réformes juridiques ont également renforcé les approches « follow-the-money ». L'Acte uniforme n° 2018-004 du 4 mai 2018 traite du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme dans les États membres de l'Union monétaire ouest-africaine, y compris du blanchiment des produits du crime (https://centif.tg/files/loi_1.pdf).
- 46 L'arrêté n° 2016-001/HCM/PREMAR du 18 novembre 2016 a créé l'unité de contrôle de sûreté et les structures de contrôle dont l'Unité de Contrôle des Conteneurs Mixtes, le service scanner douanier portuaire, le service scanner mobile portuaire, la Cellule Aéroportuaire Anti-traffic, créée par le décret n° 2012-573 du 31 décembre 2012.
- 47 Groupe de discussion avec des représentants de coalitions anti-drogue locales, Lomé, février 2023.
- 48 Ibid.
- 49 Discussion avec des personnes ressources, Niamey, février-mars 2023.
- 50 Entretien avec un trafiquant de tramadol entre Agadez et la Libye, Agadez, février 2023.
- 51 Entretiens avec des vendeurs de tramadol, Agadez, février 2023.
- 52 Ibid.
- 53 Entretiens avec des vendeurs de tramadol, Agadez, février 2023.
- 54 Ibid.
- 55 Lucia Bird, *Human smuggling in Africa: The creation of a new criminalised economy?*, ENACT, 2020, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2021-05-20-continent-report-stripped-version.pdf> ; Tuesday Reitano et Lucia Bird, *Understanding contemporary human smuggling as a vector in migration: A field guide for migration management and humanitarian practitioners*, GI-TOC, 2018, https://globalinitiative.net/analysis/understanding_human_smuggling/.
- 56 Kora DeBeck et al, *HIV and the criminalisation of drug use among people who inject drugs: A systematic review*, *The Lancet HIV*, 4, 8 (2017), e357-e374, [https://doi.org/10.1016/S2352-3018\(17\)30073-5](https://doi.org/10.1016/S2352-3018(17)30073-5).
- 57 Dan Werb et al, *Effect of drug law enforcement on drug market violence: A systematic review*, *International Journal of Drug Policy*, 22, 2 (2011), 87-94, <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2011.02.002>.
- 58 Philip Keefer, Norman V Loayza et Rodrigo R Soares, *The development impact of the illegality of drug trade*, Document de travail et de recherche, 4543, Groupe de recherche de la Banque mondiale, février 2008, <https://doi.org/10.1596/1813-9450-4543>.
- 59 Jason Eligh, *The evolution of illicit drug markets and drug policy in Africa*, GI-TOC et ENACT, juin 2019, <https://globalinitiative.net/analysis/the-evolution-of-illicit-drug-markets-and-drug-policy-in-africa/>.
- 60 ONUDC, *At the crossroads of licit and illicit: Tramadol and other pharmaceutical opioids trafficking in West Africa*, 2021, https://www.unodc.org/documents/nigeria/Tramadol_Trafficking_in_West_Africa.pdf.

- 61 Données issues d'études antérieures, d'entretiens avec des vendeurs et des utilisateurs de tramadol, Agadez, 2020-2021 et février 2023.
- 62 Les prix pratiqués plus près des points d'entrée maritimes régionaux sont généralement plus bas. À l'intérieur même d'un pays, les prix varient considérablement. Le prix du tramadol dans les régions aurifères du nord du Niger, telles que Djado et Tchibarakatene, peut ainsi être nettement plus élevé qu'à Niamey ou Agadez.
- 63 À Agadez, le prix peut aller de 1 000 FCFA pour du tramadol contrefait à 2 000 ou 3 000 FCFA pour un « produit fort » (des gélules de tramadol de 250 milligrammes qui seraient de bonne qualité). Le tramadol dans son emballage d'origine a plus de valeur que les gélules individuelles, car les acheteurs peuvent vérifier le dosage. (Entretiens avec un vendeur de tramadol, Agadez, février 2023.)
- 64 Ibid.
- 65 Au Togo, les prix augmentent souvent lorsque les vendeurs apprennent que les opérations de police s'intensifient (Discussion de groupe avec des membres du Syndicat National des Dockers du Togo, Lomé, février 2023) ainsi que pendant et après les opérations de répression à Agadez, en particulier les raids sur les marchés où l'on vend du tramadol. (Entretiens avec des usagers et des trafiquants de tramadol, Agadez, février 2023)
- 66 Mark H Moore, *Supply reduction and drug law enforcement*, Crime and Justice, 13 (1990), 109-157, <http://www.jstor.org/stable/1147484>.
- 67 ONUDC, *At the crossroads of licit and illicit: Tramadol and other pharmaceutical opioids trafficking in West Africa*, 2021, https://www.unodc.org/documents/nigeria/Tramadol_Trafficking_in_West_Africa.pdf.
- 68 Les frontières du Niger avec le Bénin et le Nigéria sont fermées depuis le coup d'État de juillet 2023. Aucun véhicule ne peut donc traverser le pont de Malanville. En conséquence, la contrebande sur le fleuve (trafic de personnes et de marchandises transportées dans des pirogues) a augmenté, de même que la contrebande sur le fleuve (trafic de personnes et de marchandises transportées dans des pirogues), et un convoi militaire escorte désormais les cargaisons de nourriture destinées au Niger depuis le Burkina Faso via la route Dori-Téra. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer l'impact de la fermeture des frontières sur le trafic de tramadol et d'autres drogues. Suivi continu de la dynamique de la GI-TOC au Niger ; Lucia Bird et Lyes Tagziria, *Organized crime and instability dynamics: Mapping illicit hubs in West Africa – Malanville*, GI-TOC, septembre 2022, <https://wea.globalinitiative.net/illicit-hub-mapping/map>.
- 69 Entretien avec un policier, Niamey, mars 2023 ; entretien avec un commerçant, Niamey, mars 2023.
- 70 CENOZO, *Niger: On the roads of tramadol*, 11 mars 2019, <https://cenozo.org/niger-sur-les-routes-du-tramadol/>.
- 71 Lucia Bird et Lyes Tagziria, *Organized crime and instability dynamics: Mapping illicit hubs in West Africa – frontière Niger-Nigéria*, GI-TOC, septembre 2022, <https://wea.globalinitiative.net/illicit-hub-mapping/map>.
- 72 Ibid.
- 73 Mark Micallef et al, *After the storm: Organized crime across Sahel-Sahara following upheaval in Libya and Mali*, GI-TOC, novembre 2019, <https://globalinitiative.net/analysis/after-the-storm/>.
- 74 ONUDC, *At the crossroads of licit and illicit: Tramadol and other pharmaceutical opioids trafficking in West Africa*, 2021, https://www.unodc.org/documents/nigeria/Tramadol_Trafficking_in_West_Africa.pdf.
- 75 Entretien avec un agent de l'OCRTIS, Niamey, mars 2023.
- 76 Suivi continu de la dynamique de la GI-TOC au Niger.
- 77 Entretien à distance avec un expert en opioïdes, mars 2023.
- 78 Adebayo Folorunsho-Francis, *Nigerian drug traffickers now smuggle tramadol, codeine from Pakistan* – NDLEA, Punch Healthwise, 19 août 2020, <https://healthwise.punchng.com/nigerian-drug-traffickers-now-smuggle-tramadol-codeine-from-pakistan-ndlea/>.
- 79 Pour un exemple, voir : Tola Adenubi, *Customs intercepts N1.8bn tramadol from India, Pakistan at Lagos Airport*, Nigerian Tribune, 17 mai 2023, <https://tribuneonline.ng/customs-intercepts-n1-8bn-tramadol-from-india-pakistan-at-lagos-airport/>.
- 80 Par exemple : Daily Trust, *NDLEA intercepte 1,7m opioid pills hidden in noodles, others at Lagos Airport*, Gombe, 18 décembre 2022, <https://dailytrust.com/ndlea-intercepts-1-7m-opioid-pills-hidden-in-noodles-others-at-lagos-airport-gombe/> ; Wale Odunsi, *NDLEA intercepte 2,4m tramadol pills from Pakistan in Lagos, nabs computer village technician*, 9 octobre 2022, <https://dailypost.ng/2022/10/09/ndlea-intercepts-2-4m-tramadol-pills-from-pakistan-in-lagos-nabs-computer-village-technician/>.
- 81 AIRCOP ONUDC, #ImpressiveSeizure, Twitter/X, 23 juillet 2021, https://twitter.com/AIRCOP_UNODC/status/1418574936763928580.
- 82 Rapport de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment, Togo, 2021.
- 83 S Beckerleg, M Telfer et GL Hundt, *The rise of injecting drug use in East Africa: A case study from Kenya*, *Harm Reduction Journal*, 2, 12 (2005), <https://doi.org/10.1186/1477-7517-2-12> ; Jason Eligh, *Crisis and opportunity: Impacts of the coronavirus pandemic on illicit drug markets*, GI-TOC, mai 2020, <https://globalinitiative.net/analysis/coronavirus-illicit-drug-markets/>.
- 84 Celina B Realuyo, *China and the Mexican cartels' asymmetrical war through the illicit fentanyl trade*, déclaration écrite, Chambre des représentants des États-Unis, 23 mars 2023, <https://www.congress.gov/118/meeting/house/115542/witnesses/HHRG-118-BA10-Wstate-RealuyoP-20230323.pdf>.
- 85 Jason Eligh, *A synthetic age: The evolution of methamphetamine markets in eastern and southern Africa*, GI-TOC, mars 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/meth-africa/>.
- 86 Christopher Hallam, *Tramadol: Three cheers for the expert committee on drug dependence*, Consortium international sur les politiques des drogues, 6 février 2019, <https://idpc.net/blog/2019/02/tramadol-three-cheers-for-the-expert-committee-on-drug-dependence>.
- 87 Organisation mondiale de la santé, Comité d'experts de l'OMS sur la pharmacodépendance : Quarante et unième rapport, 2019, <https://www.who.int/publications/i/item/9789241210270>.
- 88 Évaluation des structures réglementaires au Bénin, au Togo et au Niger, sur la base d'une analyse documentaire et d'entretiens sur le terrain.
- 89 ONUDC, Rapport mondial sur les drogues 2013, https://www.unodc.org/unodc/secured/wdr/wdr2013/World_

- Drug_Report_2013.pdf. Certains pays, comme la France, atténuent le risque d'exclusion des nouveaux composés du champ d'application de la législation en vigueur en se référant à des classifications génériques (par exemple, par famille chimique). Une modification chimique importante peut néanmoins faire sortir un composé de ce champ d'interdiction.
- 90 National Agency for Food and Drug Administration and Control, alerte publique n° 0030/2020 - *Warning on use of Tafrodol manufactured by Deep Pharmaceutical, India*, 16 novembre 2020, <https://www.nafdac.gov.ng/public-alert-no-0030-2020-warning-on-use-of-Tafrodol-manufactured-by-deep-pharmaceutical-india/>.
 - 91 ONUDC, *At the crossroads of licit and illicit: Tramadol and other pharmaceutical opioids trafficking in West Africa*, 2021, https://www.unodc.org/documents/nigeria/Tramadol_Trafficking_in_West_Africa.pdf; Entretien avec des responsables du Seaport Cooperation Project (SEACOP), port de Tema, Ghana, 25 octobre 2021 ; Entretien avec des vendeurs de drogues de rue à la frontière d'Aflao, Lomé (Togo), 15 février 2023.
 - 92 Entretien avec des responsables du port de Tema, Ghana, 25 octobre 2021.
 - 93 Rapport de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment, Togo, 2021.
 - 94 Maurice Ogonnaya, *Increased risk for Nigerians as drug smugglers rebrand Tramadol*, ENACT Observer, 27 janvier 2021, <https://enactafrica.org/enact-observer/increased-risk-for-nigerians-as-drug-smugglers-rebrand-tramadol>.
 - 95 Marine Jeannin, En Côte d'Ivoire, la chasse au « kadhafi », nouvelle drogue en vogue chez les jeunes, septembre 2023, Le Monde, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/09/20/en-cote-d-ivoire-la-chasse-au-kadhafi-nouvelle-drogue-en-vogue-chez-les-jeunes_6190212_3212.html.
 - 96 Échange de messages cryptés avec un responsable nigérian de répression des infractions liés à la drogue, novembre 2023.
 - 97 Proposition d'inscription du tafrodol sur la liste des substances réglementées repérée dans un échange de messages cryptés avec un responsable nigérian de la lutte antidrogue, novembre 2023.
 - 98 Gouvernement britannique, *Psychoactive Substances Act 2016* (loi sur les substances psychoactives de 2016), <https://www.gov.uk/government/collections/psychoactive-substances-bill-2015> ; ministère néo-zélandais de la Santé, *Psychoactive Substances Act 2013*, <https://www.health.govt.nz/our-work/regulation-health-and-disability-system/psychoactive-substances-regulation>.
 - 99 Parmi ceux-ci, trente-six étaient des cannabinoïdes de synthèse, deux des opioïdes de synthèse et deux des cathinones de synthèse. (République de Maurice, National Drug Control Master Plan, 2019-2023, <https://mroiti.govmu.org/Communique/National%20Drug%20Control%20Master%20Plan.pdf>.)
 - 100 En 2013 pour inclure les cannabinoïdes et les cathinones de synthèse, de même que leurs dérivés ; en 2015 pour ajouter la prégabaline ; et en 2019 pour inclure d'autres composés cannabinoïdes et cathinones. (Par exemple, Règlement de 2019 sur les médicaments dangereux (modification de l'annexe) GN n° 93 de 2019, <http://www.pharmacycouncilmu.org/wp-content/uploads/2019/08/MLaws-The-Dangerous-Drug-amendment-of-schedule-Regulations-2019-1.pdf>, et amendements notés dans le rapport 2018 de l'Observatoire national de Maurice, <http://fileservr.idpc.net/library/MauritiusReport.pdf>)
 - 101 Agnès Cadet-Taïrou et Michel Gandilhon, L'offre, l'usage et l'impact des consommations de « chimique » à Mayotte : une étude qualitative, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, mai 2018, <https://www.ofdt.fr/publications/collections/etudes-et-recherches/2018/loffre-lusage-et-limpact-des-consommations-de-chimique-mayotte-une-etude-qualitative/>.
 - 102 Jason Eligh, *A synthetic age: The evolution of methamphetamine markets in eastern and southern Africa*, GI-TOC, mars 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/meth-africa/>.
 - 103 Données non publiées, Afrique du Sud et Kenya, GI-TOC, 2023.
 - 104 Jason Eligh, *A synthetic age: The evolution of methamphetamine markets in eastern and southern Africa*, GI-TOC, 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/meth-africa/>.
 - 105 Entretiens avec des agents chargés de l'application des lois sur les drogues, Togo, Bénin et Côte d'Ivoire, novembre 2023 ; Jason Eligh, *A synthetic age: The evolution of methamphetamine markets in eastern and southern Africa*, GI-TOC, mars 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/meth-africa/>.
 - 106 John J Makangara, *Changes in drug availability patterns on Tanzanian mainland: The effects of the surge operations deterrent strategy*, *Forensic Science International : Synergy*, 5 (2022), 100295, <https://doi.org/10.1016/j.fsisyn.2022.100295>.
 - 107 Communication personnelle, partenaire local de recherche en analyse chimique, août 2023.
 - 108 Jason Eligh, *A synthetic age: The evolution of methamphetamine markets in eastern and southern Africa*, GI-TOC, mars 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/meth-africa/>.
 - 109 Ibid, article 73.
 - 110 Ibid.
 - 111 Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), Rapport annuel 2022 sur les précurseurs et les produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, https://www.incb.org/documents/PRECURSORS/TECHNICAL_REPORTS/2022/E/Pre_Report_E.pdf
 - 112 ONUDC, *The synthetic drugs phenomenon*, World Drug Report 2023, https://www.unodc.org/res/WDR-2023/WDR23_B3_CH1_Synthetic_drugs.pdf.
 - 113 Entretien avec un revendeur de tramadol, Agadez, février 2023. Il est toutefois important de noter qu'il existe une certaine confusion entre les différents produits pharmaceutiques, tant chez les vendeurs que chez les PWUD. La surveillance exercée par la GI-TOC au Niger a également permis d'identifier un trafic de Lyrica/Pregabalin dans le nord du Niger vers l'Algérie et la Libye. Certains revendeurs interrogés à Agadez ont indiqué qu'ils étaient au courant de ce trafic, mais ont précisé que celui-ci empruntait généralement des itinéraires éloignés menant à la Libye et à l'Algérie, et que la consommation locale était limitée en novembre 2023.
 - 114 La référence à l'usage répandu du tramadol en Sierra Leone s'appuie sur des données de 2016 et 2017. ONUDC, *Global synthetic drugs assessment 2020*, https://www.unodc.org/documents/scientific/Regional_Overview_Africa.pdf.

- 115 Cooper Inveen, *Opioids: Sierra Leone's newest public health emergency*, Al Jazeera, 13 février 2017, <https://www.aljazeera.com/features/2017/2/13/opioids-sierra-leones-newest-public-health-emergency>.
- 116 SLE500 et SLE20 000 avant la redénomination de la monnaie en 2022.
- 117 Discussion avec Aiah Nabieu Mokuwah, Directeur exécutif de l'Institute for Drug Control and Human Security, novembre 2023.
- 118 Discussions écrites et orales avec l'Agence sierra-léonaise de détection et de répression des infractions liées à la drogue, juillet-août 2023.
- 119 Données sur les prix recueillies par un journaliste à Freetown, Sierra Leone, octobre 2023. Entretiens avec des consommateurs de drogue menés par Aiah Nabieu Mokuwah, directeur exécutif de l'Institute for Drug Control and Human Security, novembre 2023, et partagés avec la GI-TOC.
- 120 Discussion avec Aiah Nabieu Mokuwah, Directeur exécutif de l'Institute for Drug Control and Human Security, novembre 2023.
- 121 Entretiens avec des membres de réseaux de trafiquants menés par Aiah Nabieu Mokuwah, Directeur exécutif de l'Institute for Drug Control and Human Security, novembre 2023, et partagés avec la GI-TOC.
- 122 Katy Fallon, *It's like smoking poison: Sierra Leone's youth battle addiction to a mystery drug*, 13 septembre 2023, *The Guardian*, <https://www.theguardian.com/global-development/2023/sep/13/its-like-smoking-poison-sierra-leones-youth-battle-addiction-to-a-mystery-drug>.
- 123 Siphokazi Dada et al, *Monitoring alcohol, tobacco and other drug use trends in South Africa (July 1996 to December 2018), Phase 45*, South African Community Epidemiology Network on Drug Use, 22, 1 (2019), South African Medical Research Council.
- 124 Le cannabis a une signification culturelle importante à Maurice. Consommé dans une boisson appelée « bhang », il est au cœur du Mahashivrati, une fête hindoue en l'honneur du dieu Shiva, qui fumait lui-même du cannabis.
- 125 Entretien avec un représentant d'une ONG mauricienne qui défend les consommateurs de drogue, Maurice, juin 2020.
- 126 Lucia Bird et al, *Changing tides: The evolving illicit drug trade in the western Indian Ocean*, GI-TOC, juin 2021, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/05/IOI-launch-invitation-FR.pdf>.
- 127 Admissions dues à la prise de drogues illicites dans les établissements de santé publique entre le 1er janvier 2015 et le 30 novembre 2018, citées dans le Mauritius National Drug Control Master Plan (plan directeur national de lutte contre la drogue de Maurice) de 2019. En 2017, 44 % des patients hospitalisés en lien avec des problèmes de consommation de drogues auraient consommé de nouvelles substances psychoactives (NPS), un chiffre qui éclipe les 17 % d'hospitalisations liées aux opioïdes et aux opiacés. (République de Maurice, Ministère de la Santé et de la Qualité de vie, Rapport de l'Observatoire national des drogues, mars 2018)
- 128 Entretien téléphonique avec le Dr Youssouf Ali, spécialiste des addictions, Mayotte, 9 juin 2020 ; Agnès Cadet-Tairou et Michel Gandilhon, L'offre, l'usage et l'impact des consommations de « chimique » à Mayotte : une étude qualitative, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, mai 2018, <https://www.ofdt.fr/publications/collections/etudes-et-recherches/2018/loffre-lusage-et-limpact-des-consommations-de-chimique-mayotte-une-etude-qualitative/>.
- 129 Entretien avec un consommateur de drogues et un dealer, Cité Kennedy, Maurice, juin 2020 ; entretien avec un consommateur de cannabis, Grand-Gaube/Goodlands, Maurice, juin 2020.
- 130 Ibid.
- 131 Agnès Cadet-Tairou et Michel Gandilhon, L'offre, l'usage et l'impact des consommations de « chimique » à Mayotte : une étude qualitative, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, mai 2018, <https://www.ofdt.fr/publications/collections/etudes-et-recherches/2018/loffre-lusage-et-limpact-des-consommations-de-chimique-mayotte-une-etude-qualitative/>.
- 132 L'ONUDC signale à juste titre ce risque sur les marchés du tramadol en Afrique de l'Ouest : « enfin, le risque que des opioïdes plus puissants, tels que le fentanyl et ses analogues, atteignent l'Afrique de l'Ouest pour combler le vide laissé par le tramadol et la codéine doit être pris en compte ». ONUDC, *At the crossroads of licit and illicit: Tramadol and other pharmaceutical opioids trafficking in West Africa*, 2021, https://www.unodc.org/documents/nigeria/Tramadol_Trafficking_in_West_Africa.pdf.) Ce risque a également été reconnu par des experts internationaux en matière de drogues lors de la conférence de l'Union africaine sur les drogues de synthèse qui s'est tenue à Abidjan en juillet 2023.
- 133 Cela ne veut pas dire que les marchés de la drogue qui ne présentent pas ces caractéristiques sont à l'abri de l'arrivée des NPS, contrairement aux arguments largement répandus sur la prétendue résilience de certains marchés de la drogue. Par exemple, les inquiétudes concernant l'arrivée potentielle de cannabinoïdes de synthèse en Afrique du Sud ont souvent été dissipées par le fait que la qualité de l'herbe de cannabis locale était trop élevée pour que cela se produise. Malheureusement, depuis 2021 au moins, une gamme de cannabinoïdes de synthèse a fait son apparition et s'est rapidement imposée sur le marché sud-africain de la vente au détail. Les NPS peuvent entrer sur les marchés par différents biais, mais l'évolution du prix ou de la disponibilité d'une drogue particulière est une vulnérabilité à part entière qui doit être prise en compte lors de l'élaboration des mesures de répression.
- 134 Antonin Tisseron, Trafic de tramadol en Afrique de l'Ouest : un marché mondialisé en recomposition, Bulletin Francopaix, 7, 5, mai 2022, <https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/2022/05/2022-05-Bulletin.pdf>.
- 135 Les responsables de l'application de la loi à Cotonou ont indiqué que l'attention accrue portée au trafic de tramadol à la frontière entre le Nigéria et le Bénin avait entraîné un déplacement partiel des routes du trafic de drogue via le Burkina Faso. Bien qu'il soit difficile de vérifier le lien de causalité étant donné que les volumes globaux faisant l'objet d'un trafic transfrontalier sont inconnus, si cela est vrai, il s'agit là d'un nouvel exemple de réseaux de trafiquants qui adaptent leurs itinéraires pour contourner les mesures de répression. (Entretiens avec de hauts responsables de la police, Cotonou, février 2023.)
- 136 Entre janvier 2022 et juin 2023, les opioïdes étaient la deuxième catégorie de NPS la plus fréquemment saisie dans les réseaux postaux africains, le tramadol étant le troisième opioïde le plus courant, après le khat et la codéine. Le

tapentadol (16 fois) et le fentanyl (11 fois) ont également été identifiés. Données partagées par l'Union postale universelle, Consultation continentale d'experts techniques de l'UA sur le renforcement de la réduction de l'offre de drogues de synthèse, juillet 2023.

- 137 Ces objectifs ont été exprimés par une série de représentants d'États d'Afrique de l'Ouest lors de la consultation continentale des experts techniques de l'UA sur le renforcement de la réduction de l'offre de drogues de synthèse, juillet 2023, <https://au.int/en/pressreleases/20230731/au-continental-technical-experts-consultation-strengthening-synthetic-drug>.
- 138 Département d'État américain, *Global coalition to address synthetic drug threats*, <https://www.state.gov/globalcoalition/>.
- 139 Ernst Yorke et al, *Tramadol: A valuable treatment for pain in Ghana and Nigeria*, *Current Medical Research and Opinion*, 35, 5 (2019), 777-784, <https://doi.org/10.1080/03007995.2019.1585168>.
- 140 OICS, Supplément au rapport annuel 2022 de l'Organe sur la disponibilité des substances réglementées à l'échelle internationale, Nations Unies, 2023, https://www.incb.org/documents/Publications/AnnualReports/AR2022/Supplement/E_INCB_2022_1_Supp_1_eng.pdf.
- 141 Ibid, article 5.
- 142 Axel Klein, *Drug problem or medicrime? Distribution and use of falsified tramadol medication in Egypt and West Africa*, *Journal of Illicit Economies and Development*, 1, 1 (2019), 52-62, <https://doi.org/10.31389/jied.10>.
- 143 Jason Eligh, *A synthetic age: The evolution of methamphetamine markets in eastern and southern Africa*, GI-TOC, mars 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/meth-africa/>.
- 144 Jason Eligh, *The evolution of illicit drug markets and drug policy in Africa*, GI-TOC et ENACT, juin 2019, <https://globalinitiative.net/analysis/the-evolution-of-illicit-drug-markets-and-drug-policy-in-africa/>.
- 145 Citation paraphrasée citée dans Jason Eligh, *A synthetic age: The evolution of methamphetamine markets in eastern and southern Africa*, GI-TOC, mars 2021, <https://globalinitiative.net/analysis/meth-africa/>.
- 146 Ruggero Scaturro et Jason Eligh, *Measuring the scope and scale of illicit drug trade*, GI-TOC, à paraître.
- 147 Pour un aperçu de la façon d'utiliser les données relatives aux saisies permettant de mesurer la portée et l'ampleur de la criminalité organisée, voir Fiona M. Underwood, *Using seizure data to measure the scope and scale of organized crime*, Indice mondial du crime organisé - Documents de travail, GI-TOC, avril 2023, <https://globalinitiative.net/analysis/measuring-organized-crime-ocindex/>.
- 148 Ibid.
- 149 Données communiquées par l'Organisation mondiale des douanes lors de la consultation continentale d'experts techniques de l'UA visant à renforcer les efforts de réduction de l'offre de drogues de synthèse, du 19 au 22 juillet 2023. Selon le même ensemble de données, l'Afrique ne représente que 1 % des cas de précurseurs saisis et signalés à l'Organisation.
- 150 Surveillance continue des marchés criminels au Niger par la GI-TOC, 2015-2023.
- 151 Projet de cadre stratégique partagé par l'ONUSUD lors des consultations avec la société civile régionale, octobre 2023.
- 152 ONUDC, *Synthetic Drugs Strategy, Implementation*, <https://syntheticdrugs.unodc.org/syntheticdrugs/en/implementation/global.html>.



Crédits d'images

Page

GI-TOCCouverture

Cette publication est financée par



EUROPEAN UNION



Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne et du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères. Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne ou du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères

À propos des auteurs

Lucia Bird Ruiz Benitez de Lugo est directrice de l'Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest à la GI-TOC. Elle a précédemment travaillé en tant que conseillère juridique et politique auprès du gouvernement du Punjab, au Pakistan, et du ministère des finances, au Ghana.

Mouhamadou Kane est analyste à la GI-TOC, spécialisé dans les dynamiques concernant le Sénégal et à la Guinée. Avant de rejoindre la GI-TOC, Mouhamadou a travaillé comme chercheur au Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité sous l'autorité du Président de la République du Sénégal, et au sein du programme ENACT.

Jason Eligh est un expert principal à la GI-TOC. Il est analyste des marchés et des politiques en matière de drogues illicites et a mené des recherches, développé et dirigé des initiatives de coopération et d'assistance techniques portant sur les questions de drogues illicites dans des régions d'Afrique et d'Asie.

Lyes Tagziria est analyste principal de la GI-TOC. Il a mené des recherches sur un large éventail d'économies illicites à l'échelle mondiale, se concentre actuellement sur l'Afrique de l'Ouest, et était auparavant membre senior de l'équipe de l'indice du crime organisé de la GI-TOC.

Remerciements

Les auteurs remercient toutes les personnes qui ont accepté d'être interrogées dans le cadre de ce rapport et qui ont généreusement partagé leur temps. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance aux trois membres du West African Research Network on Organised Crime qui ont apporté leur soutien à la collecte de données : l'Association Nigérienne de Lutte Contre la Drogue et l'Immigration Illicite au Niger, l'Association des Volontaires pour le Secours et l'Assistance Humanitaire au Bénin, et l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement au Togo.



OCWAR-T

Crime organisé : réponse ouest-africaine au trafic

Coordonné par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Mis en œuvre par

ISS | INSTITUT D'ÉTUDES
DE SÉCURITÉ

